



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

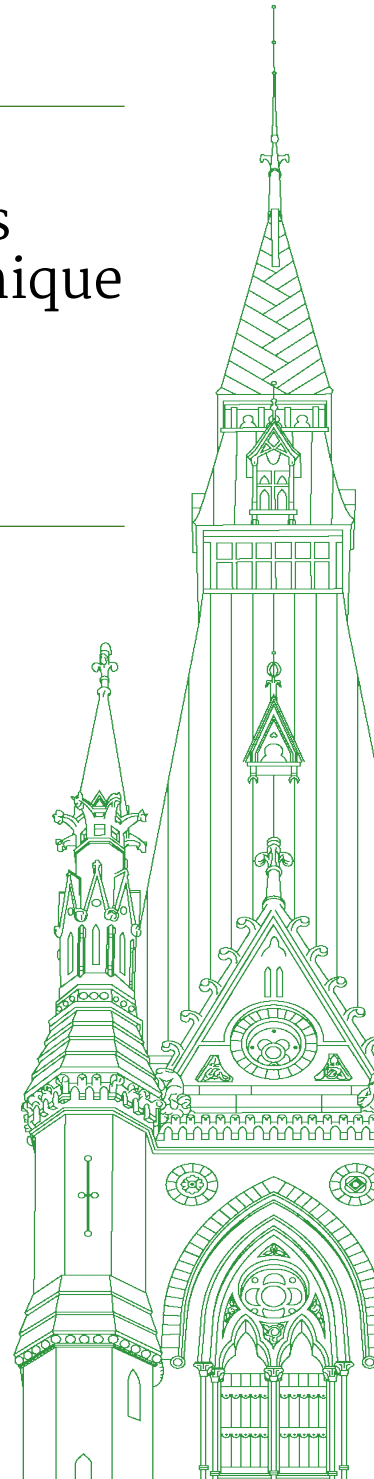
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 018

Le lundi 24 novembre 2025

Président : John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le lundi 24 novembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

Je vous souhaite à tous la bienvenue à la 18^e réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

[Français]

Conformément à l'article 108(3)h) du Règlement, à la motion adoptée par le Comité le mercredi 17 septembre 2025 et à l'ordre de renvoi du 28 octobre 2025, le Comité reprend son examen de la Loi sur les conflits d'intérêts.

[Traduction]

J'aimerais souhaiter la bienvenue à notre témoin d'aujourd'hui. De Brookfield Corporation, nous accueillons M. Justin Beber, chef de l'exploitation.

Monsieur Beber, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

Monsieur, la parole est à vous. Allez-y, s'il vous plaît.

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Juste avant...

[Français]

Le président: Voulez-vous prendre la parole tout de suite?

[Traduction]

Linda Lapointe: Oui, si c'est possible.

[Français]

Le président: Est-ce un rappel au Règlement?

Linda Lapointe: C'est probablement le cas.

[Traduction]

Le président: Je ne vous donnerai pas la parole tant que vous ne m'aurez pas dit pourquoi vous la voulez.

Linda Lapointe: C'est au sujet de la lettre qui a été publiée sur les médias sociaux, sur X. C'était en anglais. Nous n'avons pas cette lettre.

L'avez-vous?

Le président: Avons-nous cette lettre, madame Vohl?

La greffière du Comité (Nancy Vohl): Elle ne fait pas partie des travaux du Comité.

Linda Lapointe: Je pense qu'elle émane de M. Barrett et de l'équipe.

[Français]

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): Je n'ai pas l'obligation de m'assurer que les messages privés dont je fais part aux autres membres du Comité sont dans les deux langues officielles. Un député de notre parti a une copie en français.

[Traduction]

Pour nos besoins, il s'agit d'une correspondance privée que nous avons choisi de publier. Elle ne provient pas du Comité.

Monsieur le président, si la députée d'en face en veut une copie en français, je me ferai un plaisir de lui en fournir une.

Cela ne concerne pas les privilèges des membres du Comité, et je dirais que ce n'est certainement pas une question de privilège.

Le président: Merci.

Linda Lapointe: J'ai une autre question à poser.

Avez-vous reçu une réponse à cette lettre et à votre question?

Le président: Madame Lapointe, avant que nous commençons, vous avez levé la main. Je vais considérer votre intervention comme un rappel au Règlement, et je m'attends à ce que ce soit le cas. M. Barrett a répondu à la question.

Permettez-moi de donner mon point de vue. Cette lettre n'a pas été rédigée par la présidence au nom du Comité. Elle a été envoyée à M. Beber et à Brookfield par les membres conservateurs du Comité. Selon moi, il n'y avait certainement aucune obligation que la lettre soit dans les deux langues officielles. Ce n'était pas au nom du Comité, madame Lapointe.

Linda Lapointe: Ont-ils reçu une réponse?

Le président: Je crois qu'une réponse a été distribuée ce matin. Permettez-moi de vérifier auprès de la greffière.

Linda Lapointe: Merci.

Le président: Comme je m'en doutais, la réponse de Brookfield à la lettre du député conservateur a été envoyée ce matin directement au compte P9 de tous les députés. Elle n'a pas été transmise à la greffière ni distribuée par son entremise. Elle a également été envoyée dans les deux langues officielles.

J'ai demandé à la greffière de transmettre cette réponse à tous les membres du Comité.

Linda Lapointe: Merci.

Le président: Merci.

Monsieur Beber, vous avez cinq minutes pour vous adresser au Comité. Allez-y, monsieur.

Merci.

Justin Beber (chef de l'exploitation, Brookfield Corporation): Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui afin d'aider le Comité, au mieux de mes capacités, dans le cadre de son étude de la Loi sur les conflits d'intérêts.

Je m'appelle Justin Beber, et je suis chef de l'exploitation et membre du comité exécutif de Brookfield.

Permettez-moi d'abord de réitérer le respect de Brookfield pour ce comité et son important travail. En tant que société internationale ayant des racines au Canada, nous reconnaissons l'importance de cadres transparents et solides pour maintenir la confiance du public dans nos institutions.

En guise de contexte, Brookfield est l'un des plus grands investisseurs au Canada. Nous sommes propriétaires et exploitants d'infrastructures essentielles et d'autres actifs et entreprises partout au pays. Nous comptons plus de 600 employés directs au Canada, et nos entreprises en exploitation emploient plus de 15 000 personnes d'un océan à l'autre. En 2024 seulement, nous avons versé, de concert avec nos entreprises consolidées, plus de 750 millions de dollars en impôt fédéral. Ce chiffre n'inclut même pas les autres types de taxes payées au Canada, notamment les taxes provinciales, municipales et scolaires applicables.

Nous sommes devenus une entreprise d'envergure mondiale, mais notre patrimoine se trouve au Canada. Nous sommes fiers d'investir dans de nombreux secteurs essentiels de l'économie canadienne, comme l'infrastructure énergétique du secteur intermédiaire, l'énergie renouvelable, les services financiers et l'immobilier, pour n'en nommer que quelques-uns.

Lorsque Mark Carney a pris la décision de se présenter à la direction du Parti libéral du Canada, même avant de devenir premier ministre, nous avons sollicité l'avis d'experts pour examiner nos politiques et nos procédures afin de nous assurer de respecter les règles en tout temps. M. Carney a quitté Brookfield le 16 janvier de cette année, le jour même où il a officiellement annoncé sa candidature à la direction du parti. Depuis, à aucun moment, quiconque chez Brookfield n'a parlé avec le premier ministre au sujet des affaires de Brookfield.

Nous comprenons l'intérêt accru pour la gestion des conflits potentiels, et je suis heureux d'être ici pour parler de l'approche de Brookfield en matière de conformité et de la priorité que nous accordons à la garantie de l'intégrité dans l'ensemble de notre entreprise. En tant que chef de l'exploitation, je supervise principalement les activités de Brookfield, y compris les activités juridiques et de conformité ainsi que les ressources humaines, ce qui englobe nos programmes de rémunération. Je suis tout à fait disposé à vous aider, de quelque façon que ce soit, à faire avancer les travaux du Comité.

En particulier, je serai heureux de discuter des points soulevés dans la correspondance reçue samedi soir de la part de certains membres du Comité, notamment la composition et la gestion de nos fonds. Je me ferai également un plaisir de discuter de notre approche générale en matière de rémunération des cadres supérieurs, sous réserve des restrictions liées à la protection de la vie privée que j'ai décrites dans ma lettre de réponse.

La lettre des membres du Comité exprimait aussi un intérêt à l'égard des activités de lobbying qui pourraient être menées par les entreprises avec lesquelles nous travaillons. Comme je l'ai dit dans ma réponse, Brookfield ne dirige ni ne gère les efforts d'engagement ou de représentation déployés par les entreprises de son portefeuille auprès du gouvernement. Cependant, je me ferai un plaisir de discuter de notre approche en matière de conformité dans ce domaine, que nous prenons très au sérieux.

En conclusion, Brookfield s'engage à soutenir l'important travail du Comité d'une manière qui reflète notre rôle en tant qu'investisseur et propriétaire d'entreprise à l'échelle internationale. Même si notre entreprise et notre personnel ne sont pas assujettis à la Loi sur les conflits d'intérêts et que nous n'administrons pas de fiducies sans droit de regard pour les titulaires de charge publique ni n'agissons comme fiduciaires pour de tels arrangements, nous sommes prêts à fournir tout éclairage possible.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions. Je vous remercie.

• (1105)

Le président: Merci, monsieur Beber. Je vous remercie d'avoir respecté le temps imparti afin que nous puissions passer aux questions.

Nous allons commencer par M. Barrett, qui dispose de six minutes.

Allez-y, monsieur Barrett.

Michael Barrett: Lorsque la valeur de Brookfield augmente, celle des options d'achat d'actions et des unités d'actions différées augmente aussi. C'est ainsi que fonctionnent ces instruments. Est-ce exact?

Justin Beber: Oui. Lorsque le prix de nos actions augmente, la valeur de ces instruments augmente aussi, en effet.

Michael Barrett: Cette réalité fondamentale ne change pas pour autant si ces instruments sont placés dans une fiducie sans droit de regard. La valeur continuerait d'augmenter en même temps que celle de Brookfield. Est-ce exact?

Justin Beber: Oui.

Michael Barrett: Peu importe si quelqu'un détient des options et des unités de Brookfield dans une fiducie sans droit de regard ou non, il bénéficie personnellement lorsque Brookfield obtient de bons résultats. N'est-ce pas?

Justin Beber: Quiconque détient ces instruments, que ce soit pendant son emploi ou après, obtient les bénéfices qui en découlent. C'est exact.

Michael Barrett: De plus, tout instrument peut être vendu, racheté, réglé en espèces ou liquidé dans l'éventualité où, par exemple, le Parlement exigeait, en vertu de la loi, un dessaisissement par vente. Cette possibilité existe. Est-ce exact?

Justin Beber: Le premier ministre disposerait de certains instruments dans le cadre de nos plans incitatifs à long terme. Certains instruments sont moins liquides que d'autres. Je me ferai un plaisir d'entrer dans les détails si vous le souhaitez.

• (1110)

Michael Barrett: Oui, mais je cherche à établir la prémisse. Ces instruments peuvent être vendus, rachetés, réglés en espèces ou liquidés. C'est possible si cela devient une exigence. Est-ce exact?

Justin Beber: Oui, c'est possible.

Michael Barrett: Merci.

Ce sont des instruments à longue échéance. Nous comprenons cela. Toutefois, c'est généralement ainsi que fonctionnent les contrats de compensation. Ce n'est pas quelque chose d'unique à M. Carney, puisque vous l'avez évoqué.

Justin Beber: À long terme... oui. Dans certains cas, ils sont exécutables à court terme, et dans d'autres, la valeur limite est perçue bien plus tard.

Michael Barrett: Pouvez-vous expliquer brièvement comment fonctionnent les options d'achat d'actions ou les unités d'actions différées et les plans incitatifs fictifs à long terme chez Brookfield? Qu'est-ce qui détermine leur valeur?

Justin Beber: Oui, avec plaisir, et je vais essayer d'être bref.

Il est utile que tous les renseignements relatifs aux options d'achat d'actions et aux unités d'actions différées de Brookfield soient divulgués en détail dans nos documents publics. Ils sont donc tout à fait accessibles.

En quelques mots, les options d'achat d'actions sont des droits permettant d'acquérir des actions de Brookfield à un certain prix. Ces options existent et, pendant leur durée de validité, elles sont exécutables, sous réserve de leur acquisition, car lorsque nous les attribuons, les gens sont assujettis à des barèmes d'acquisition. Par conséquent, même si ces options vous ont été attribuées, elles doivent être acquises pendant votre période d'emploi chez Brookfield, et elles deviennent alors exécutables pour des actions qui peuvent ensuite être vendues sur le marché.

Les unités d'actions différées sont légèrement différentes. Elles suivent également la valeur d'une action de Brookfield, mais ce ne sont pas vraiment des actions. Lorsqu'elles arrivent à maturité, elles sont versées à la personne, en fonction de la valeur de l'action à ce moment-là. Il s'agit de la deuxième composante de certains de nos plans incitatifs à long terme.

Michael Barrett: Êtes-vous en mesure de nous donner une estimation de la valeur des options et des unités d'actions différées que M. Carney détient toujours?

Justin Beber: Comme je l'ai dit dans ma lettre de réponse, il s'agit de renseignements personnels et privés. Brookfield n'est pas autorisée à les divulguer au Comité.

Michael Barrett: Je précise que vous bénéficiez du privilège parlementaire lorsque vous êtes assis à cette table, et notre comité a toute latitude de demander des renseignements ou des documents. Je vais toutefois passer à autre chose pour l'instant.

Justin Beber: D'accord.

Michael Barrett: Plus le rendement de Brookfield augmente, plus les instruments que possède Mark Carney prennent de la valeur, et ses gains augmentent en conséquence. Est-ce exact?

Justin Beber: En ce qui concerne les options d'achat d'actions et les unités d'actions différées... oui. Plus la valeur de Brookfield augmente, plus ces instruments prennent de la valeur. Il y a aussi des droits aux intérêts reportés, qui sont liés plus précisément aux fonds que nous gérons.

Michael Barrett: Parlant de fonds, M. Carney a participé directement au fonds de transition mondial. Êtes-vous en mesure de nous fournir des détails sur les investissements qui y sont effectués et qui déterminent la valeur de la part détenue par M. Carney ou par d'autres?

Justin Beber: Je crois que vous faites allusion au premier fonds de transition mondial de Brookfield, soit le Brookfield Global Transition Fund I, qui a été lancé à l'époque où le premier ministre travaillait chez Brookfield. Je peux confirmer que tous les investissements qui ont été effectués dans ce fonds figurent à l'annexe du document de vérification du commissaire, qui a été publié.

Michael Barrett: Nous allons devoir y revenir, mais voici ma dernière question. Puisque le premier ministre maintient encore une rémunération qui augmente en fonction du rendement de Brookfield, comment les Canadiens pourraient-ils avoir l'assurance qu'une fiducie sans droit de regard et un filtre privé sont suffisants pour protéger l'intérêt public? Vous avez convenu que lorsque Brookfield se porte bien, le premier ministre en bénéficie aussi.

Justin Beber: C'est une question tout à fait légitime.

Le président: J'ai besoin d'une réponse rapide, et si vous ne pouvez pas...

Justin Beber: Je pense qu'il s'agit de savoir si les conflits peuvent être gérés ou non, et je serai heureux d'en parler davantage.

Le président: Merci, monsieur.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole pour six minutes.

Monsieur Beber, je crois que vous parlez les deux langues officielles.

• (1115)

[Traduction]

Vous pourriez peut-être mettre votre oreillette, au cas où ce serait nécessaire. Merci.

Madame Lapointe, vous avez la parole.

[Français]

Linda Lapointe: Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur Beber, au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. C'est avec plaisir que nous vous recevons.

D'après votre expérience, que ce soit chez Brookfield ou ailleurs dans le milieu des affaires, avez-vous déjà eu des interactions avec le régime fédéral en matière de conflits d'intérêts ou avec la Loi sur les conflits d'intérêts?

Justin Beber: Merci de la question.

[Traduction]

Brookfield, en tant qu'entreprise privée, n'est pas assujettie à la Loi sur les conflits d'intérêts. Nous n'avons donc pas eu d'interaction sur cette question particulière.

[Français]

Linda Lapointe: En avez-vous eu antérieurement?

Justin Beber: Non.

Linda Lapointe: D'accord, merci.

Pensez-vous que la situation fiscale de Brookfield est pertinente dans le cadre de notre étude sur la Loi sur les conflits d'intérêts?

[Traduction]

Justin Beber: À mon avis, étant donné que la Loi sur les conflits d'intérêts ne s'applique pas vraiment aux entreprises privées et que sa mise en œuvre et ses mécanismes de règlement devraient relever du gouvernement, du commissaire à l'éthique et des autres appareils gouvernementaux chargés de gérer la transition de ceux qui entrent au gouvernement et de ceux qui en sortent, je dirais que les entreprises privées ont probablement peu à dire sur ces mécanismes.

[Français]

Linda Lapointe: Merci.

Au cours de notre étude, des témoins nous ont dit que l'expression « paradis fiscal » n'était pas un terme technique, et qu'en réalité, n'importe quel pays pourrait être accusé d'en être un, y compris le Canada.

Selon votre expérience dans le monde des affaires, est-ce une description juste de l'environnement fiscal international?

[Traduction]

Justin Beber: Non. Je pense que c'est une description tout à fait erronée du régime fiscal international. Comme de nombreux investisseurs institutionnels avertis, Brookfield investit partout dans le monde. Nous investissons dans de grandes entreprises, là où elles sont constituées. Lorsque nous achetons des entreprises, nous intégrons des employés, de grandes équipes de direction et des actifs sur le terrain. Ces entreprises paient des impôts dans les pays où elles se trouvent.

Assimiler le régime fiscal à des paradis fiscaux est une représentation caricaturale de la réalité, car nous nous employons à créer une transparence fiscale afin que les produits après impôt de ces entreprises puissent être versés aux investisseurs sans difficulté et que ces investisseurs paient des impôts dans leur pays d'origine.

La législation fiscale du Canada reconnaît cela. Elle permet aux investisseurs institutionnels, comme nous, d'utiliser ces cadres afin de soutenir la concurrence mondiale et de veiller à ce que nos investisseurs reçoivent le maximum de produits après impôt que nous pouvons générer.

[Français]

Linda Lapointe: Merci.

Depuis le début de cette étude, nous avons surtout entendu nos collègues de ce comité affirmer que votre entreprise éviterait de payer une partie importante de ses impôts au Canada.

Qu'aimeriez-vous répondre aux citoyens canadiens qui nous écoutent présentement et qui pourraient être préoccupés par ces accusations, compte tenu de l'importance des activités de Brookfield au Canada?

[Traduction]

Justin Beber: Comme je l'ai dit, ce que je voudrais que tout le monde sache, à l'instar de tous nos investisseurs à l'échelle mondiale — nos actionnaires, nos clients et certains des investisseurs institutionnels les plus avertis du monde —, c'est que, contrairement à ce qui est affirmé dans certaines de ces soi-disant publications, nous payons tous les impôts et taxes qui sont dus et exigibles dans chaque pays où nous menons des activités.

Je le répète, les structures que nous avons mises en place facilitent le paiement des impôts et des taxes dans les administrations appropriées, comme il se doit.

• (1120)

[Français]

Linda Lapointe: Quelles mesures votre entreprise met-elle en place pour s'assurer de payer tous ses impôts requis au Canada?

[Traduction]

Justin Beber: Nous disposons de mécanismes de rapport et de suivi très rigoureux dans l'ensemble de nos activités. Nous veillons méticuleusement à ce que nos dossiers soient toujours à jour. Nous avons mis en place de solides principes de gouvernance dans toutes nos entreprises.

Dès que nous intégrons une nouvelle entreprise, elle fait partie de Brookfield, et les structures de reddition de comptes sont mises en place immédiatement. D'ailleurs, Brookfield compte des vérificateurs internes, qui vérifient également le travail et s'assurent que toutes nos procédures fonctionnent correctement.

[Français]

Linda Lapointe: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Lapointe.

[Traduction]

Monsieur Beber, assurez-vous de mettre votre oreillette, s'il vous plaît.

[Français]

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour six minutes.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Dans un échange de courriels et de lettres, que j'oserais qualifier d'épistolaire, Brookfield se demandait pourquoi elle devait venir témoigner ici, compte tenu de l'objet de l'étude de notre Comité, à savoir la révision de la Loi sur les conflits d'intérêts. D'entrée de jeu, je voudrais donc préciser notre mandat.

Nous devons examiner la nécessité d'élargir la portée de la Loi. Nous voulons renforcer la transparence, prévenir les conflits d'intérêts, éviter les conflits d'intérêts potentiels ou apparents, régler la détention d'actifs dans des paradis fiscaux par les titulaires de charge publique, de même que limiter le recours aux fiducies sans droit de regard.

Or, à partir du moment où des témoins viennent nous dire que Brookfield est la championne de l'évitement fiscal, alors que nous savons, étant donné la déclaration d'intérêts du premier ministre, qu'il a des intérêts dans Brookfield, vous comprendrez que votre présence ici est obligatoire.

J'aimerais avoir une réponse courte.

[Traduction]

Justin Beber: J'apprécie l'esprit dans lequel vous...

[Français]

Luc Thériault: Monsieur le président, j'aimerais que M. Beber garde son oreillette et que quelqu'un lui montre comment la mettre. S'il doit constamment la déposer et la remettre, nous allons perdre du temps.

[Traduction]

Le président: Monsieur Beber, cela ne paraît peut-être pas bien à la télévision, mais je vous suggère de mettre votre oreillette afin que vous puissiez entendre l'intégralité de la question et des observations qui vous sont adressées.

C'est simplement plus facile ainsi. Je fais la même chose parfois.

Justin Beber: On m'a prévenu que je risquais d'entendre ma propre voix dans l'écouteur.

Le président: C'est possible, et le cas échéant, vous pouvez l'enlever, mais assurez-vous de garder votre oreillette pendant l'ensemble de la question et des observations.

Justin Beber: Merci. Je suis désolé.

[Français]

Le président: Monsieur Thériault, j'ai arrêté le chronomètre.

[Traduction]

Monsieur Beber, vous pouvez répondre à l'observation de M. Thériault. Je vais démarrer le chronomètre tout de suite.

Merci.

Justin Beber: J'allais simplement dire que nous respectons l'esprit dans lequel le Comité entreprend ses travaux.

Tout d'abord, ce que vous avez entendu dire est complètement faux. J'ai essayé d'expliquer, en réponse à certaines des questions qui ont déjà été posées, que Brookfield paie toutes les taxes applicables. Nous avons mis en place des systèmes et des structures éprouvés à cette fin. Nous voulons vous aider dans votre démarche en vue de déterminer la portée et l'efficacité de vos règles actuelles.

[Français]

Luc Thériault: Êtes-vous en train de nous dire, ici, que Brookfield ne pratique pas l'évitement fiscal, quelque chose de tout à fait légal?

On ne parle pas d'évasion fiscale, mais d'évitement fiscal.

Est-ce bien ce que vous nous dites, oui ou non?

● (1125)

[Traduction]

Justin Beber: Nous pratiquons la planification fiscale de la même façon que toute autre entreprise.

[Français]

Luc Thériault: Ce que je comprends, c'est que vous ne voulez pas utiliser le terme « évitement fiscal », qui est un terme tout à fait technique.

Vous n'êtes pas les seuls, présumément, à faire de l'évitement fiscal. Je conviens que c'est légal.

Pour nous, ici, la rigueur commande ceci: ce n'est pas parce qu'une chose est légale qu'elle est moralement acceptable. Vous comprendrez notre préoccupation puisqu'une étude de l'Agence du revenu du Canada démontre que le fédéral se fait flouer de 26 milliards de dollars par année en taxes et en impôts. Dans la catégorie de l'évitement fiscal, on parle de 3 milliards de dollars par année, ce qui n'est pas une petite somme.

J'aimerais donc que nous nous penchions sur la question de l'impôt minimum mondial.

Combien me reste-t-il de temps, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute et quarante secondes.

Luc Thériault: Je ferai donc l'historique un peu plus tard.

Brookfield profite-t-elle de l'exemption des entreprises américaines à l'impôt mondial minimal, qui a été établie par M. Carney?

[Traduction]

Justin Beber: Non, à ma connaissance, nous sommes soumis à toutes ces règles dans chaque pays où nous exerçons nos activités.

[Français]

Luc Thériault: Qu'entendez-vous par « à ma connaissance »?

Cela veut-il dire que c'est possible, mais que vous ne le savez pas?

[Traduction]

Justin Beber: Je pense que ce serait peu probable, mais je n'ai pas...

[Français]

Luc Thériault: Qu'entendez-vous par « peu probable »?

N'êtes-vous pas en mesure de répondre à cette question avec certitude aujourd'hui?

[Traduction]

Justin Beber: Je suis heureux de dire que Brookfield se conforme à toutes les lois fiscales du monde.

[Français]

Luc Thériault: Six mois avant la décision de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE, d'exempter les entreprises américaines de l'impôt minimal mondial et avant que le Canada adopte cette mesure, M. Carney a déménagé son siège social à New York.

Six mois plus tard, il annonce que les entreprises américaines sont exemptées de cet impôt minimal mondial, et vous dites que vous n'en profitez pas.

C'est ce que vous nous dites ce matin, que vous n'en profitez pas.

Est-ce bien cela?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

Justin Beber: Absolument pas, et nous n'avons procédé à aucun déménagement. J'aimerais beaucoup avoir l'occasion de parler...

[Français]

Luc Thériault: Alors, pourquoi le faire?

[Traduction]

Le président: Non, c'est tout. Merci.

Vous en aurez peut-être l'occasion, monsieur Beber. Je ne pourrai pas vous donner plus de temps. D'autres membres du Comité vous permettront peut-être d'en reparler.

Cela met fin à la première série de questions, et nous allons passer au deuxième tour, en commençant par M. Cooper, qui aura 5 minutes — c'est-à-dire 300 secondes.

Je vous demanderais simplement de penser aux interprètes. Posez votre question, laissez le temps pour la réponse, puis enchaînez avec la question suivante. Cela permettra de faciliter la tâche des interprètes et de garantir le bon déroulement de la réunion.

Vous disposez de cinq minutes.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Beber. J'aimerais vous poser quelques questions sur les paiements d'intérêts reportés auxquels vous avez fait allusion plus tôt.

Selon sa déclaration en matière d'éthique, M. Carney a droit à des paiements d'intérêts reportés, qui sont essentiellement des primes futures découlant du Brookfield Global Transition Fund I, qu'il a aidé à mettre sur pied. M. Carney a également coprésidé le Brookfield Global Transition Fund II, ainsi que le Catalytic Transition Fund.

M. Carney a-t-il droit aux paiements d'intérêts reportés dans le cadre de ces fonds?

Justin Beber: Non, il n'y a pas droit. C'est parce que la mise en place de ces fonds n'était pas terminée lorsque M. Carney a décidé de quitter Brookfield pour se lancer dans la course à la direction du Parti libéral, et nous n'avions pas encore instauré de mécanismes de répartition des intérêts reportés provenant de ces fonds. La levée de capitaux n'avait pas encore eu lieu.

Lorsque nous parlons de lancer un fonds, cela signifie que nous procédons à sa commercialisation. Il n'y avait pas encore eu de décision ni même de première clôture pour ces fonds. Par conséquent, nous n'avions attribué aucun intérêt reporté. Si M. Carney était resté chez Brookfield, il aurait certainement eu droit à une partie de ces bénéfices.

• (1130)

Michael Cooper: Je vous remercie.

Bien entendu, il a droit aux paiements d'intérêts reportés dans le cadre du premier fonds, soit le Brookfield Global Transition Fund I. Je vous prie de confirmer que ce fonds est bel et bien enregistré aux Bermudes.

Justin Beber: Oui, je crois que c'est le cas.

Michael Cooper: Le Brookfield Global Transition Fund II est-il également enregistré aux Bermudes?

Justin Beber: Je n'ai pas cette information sous la main.

Michael Cooper: J'aimerais souligner que, selon un reportage de CBC News daté du 26 mars 2025, le registre des entreprises de l'Ontario indique que l'« autorité législative compétente » pour ces deux fonds relève des Bermudes.

Je présume que vous ne le contestez pas.

Justin Beber: Je ne le contesterai pas.

Michael Cooper: Je vous demanderais également de confirmer que le Catalytic Transition Fund est enregistré aux îles Caïmans.

Justin Beber: Je peux en prendre note et vérifier pour être sûr de ne pas me tromper sur l'autorité législative liée à ce fonds.

Michael Cooper: Je pense que vous connaissez la réponse à cette question. C'est oui.

J'aimerais vous poser quelques questions sur le calendrier des paiements en ce qui concerne les intérêts reportés du Brookfield Global Transition Fund I. Quand le fonds arrivera-t-il à échéance?

Justin Beber: Ce fonds aurait une échéance de 10 ans, plus une prolongation possible de 2 ans, ce qui nous amènerait en 2032 ou 2034, je crois.

Michael Cooper: C'est à ce moment-là que les intérêts reportés seraient versés.

Justin Beber: Ce serait vers cette période.

Je dirais que, peu importe l'endroit où le fonds est établi, tout ce que j'ai mentionné en réponse à la question de Mme Lapointe s'applique à l'ensemble des composantes de ce fonds.

Michael Cooper: En ce qui a trait à la composition de ce fonds, on y trouve de nouveaux investissements. Est-ce exact?

Justin Beber: Le fonds comporte des investissements, mais ils ne sont pas nécessairement nouveaux.

Michael Cooper: Si de nouveaux investissements étaient injectés dans ce fonds, cela pourrait-il accroître la valeur des paiements d'intérêts reportés?

Justin Beber: Si des capitaux supplémentaires étaient investis dans ce fonds, ce serait là une possibilité, à condition qu'il s'agisse de bons investissements.

Michael Cooper: Le PDG de Brookfield, Bruce Flatt, est cité dans un article du *National Post* daté du 15 mars 2025, dans lequel il décrit les paiements d'intérêts reportés comme suit:

En termes simples, les intérêts reportés représentent notre part des bénéfices réalisés sur l'ensemble d'un fonds, sous réserve que ce fonds dépasse un rendement minimum cible pour les clients. Si nous répondons aux attentes du fonds, nous obtenons 20 % des bénéfices.

Vous conviendrez qu'il s'agit d'une description exacte de la façon dont les intérêts reportés fonctionnent dans le cadre du fonds.

Justin Beber: Je crois que c'est un bon résumé. Le terme « sous réserve » constitue un élément essentiel du fonctionnement des intérêts reportés.

Michael Cooper: D'accord. Idéalement, Brookfield obtiendrait 20 % des bénéfices si le seuil était atteint ou dépassé.

Pour ce qui est des paiements d'intérêts reportés versés aux partenaires de gestion, dans quelle fourchette se situent-ils? Quelle est leur part de ces 20 %?

Justin Beber: Cela varie complètement d'un fonds à l'autre, parce que...

Michael Cooper: Ma question porte sur le premier fonds de transition de Brookfield.

Le président: J'ai besoin d'une réponse rapide, monsieur Beber, s'il vous plaît.

Justin Beber: C'est une proportion du total auquel Brookfield a droit.

Michael Cooper: Quelle est cette proportion?

Le président: Vous devrez poursuivre plus tard, monsieur Cooper.

Merci.

Madame Church, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur Beber.

Monsieur Beber, pour revenir sur quelques points soulevés par mes collègues de l'autre côté de la table, vous avez été interrompu dans votre réponse concernant le déménagement de Brookfield Asset Management. Pouvez-vous approfondir ce que vous alliez dire au sujet des effets de ce transfert de structure?

Justin Beber: Oui, merci.

J'étais en train d'expliquer qu'en fait, rien n'a déménagé, nous avons simplement fait de notre désignation de New York notre bureau principal pour la gestion des actifs. Cette entreprise de gestion d'actifs a été fondée il y a près de 30 ans, et nous l'avons fait croître au sein de la Brookfield Corporation pendant près de 25 ans. Nous l'avions d'abord lancée au Canada, mais comme le Comité le sait très bien, je pense, c'est devenu un gestionnaire d'actifs atypiques mondial.

Nos activités se sont ainsi élargies en grande partie en raison des clients que nous avons et des pays qui nous ont offert ces possibilités. Les États-Unis, qui sont l'un des principaux pôles d'investissement mondial, ont attiré une grande partie de nos activités aux États-Unis de façon organique, à mesure que l'entreprise évoluait. Lorsque nous avons décidé de faire de Brookfield Asset Management une société distincte cotée en bourse, le S&P, qui détermine quelles entreprises seront prises en compte ou non dans divers indices, a changé ses règles, si bien qu'il est devenu plus facile pour des entreprises canadiennes comme la nôtre de se qualifier pour être incluses dans les indices américains.

Nous possédions déjà une entreprise — Brookfield Asset Management existait déjà —, elle était solidement implantée aux États-Unis. Nous avons alors décidé de faire de notre bureau de New York, qui existait déjà, notre bureau principal. C'est peut-être une chose que nous aurions dû faire avant, mais il est certain que le changement des règles nous a été bénéfique. Il n'y a eu aucun déménagement. Nous avons juste modifié la désignation de notre bureau principal. Personne n'a déménagé. Aucun actif n'a été déplacé. Aucun investissement n'a changé.

● (1135)

Leslie Church: Je vous remercie.

C'est un excellent moment, alors, pour vous demander de me parler un peu du siège social de Brookfield. Votre siège social se trouve au Canada, à Toronto, n'est-ce pas?

Justin Beber: Celui de la Brookfield Corporation, oui.

Leslie Church: C'est l'un des plus grands employeurs et l'une des plus grandes entreprises au Canada, n'est-ce pas?

Justin Beber: Oui.

Leslie Church: Combien d'employés compte votre entreprise?

Justin Beber: Brookfield et les entreprises de notre portefeuille emploient plus de 15 000 personnes.

Leslie Church: Combien d'impôt fédéral payez-vous au Canada? Vous en avez parlé dans votre déclaration préliminaire.

Justin Beber: L'an dernier, nous avons payé 750 millions de dollars.

Leslie Church: Diriez-vous que vous êtes fiers d'être Canadiens?

Justin Beber: Nous sommes fiers d'être Canadiens.

Leslie Church: Permettez-moi de vous poser une question sur un autre sujet que mes collègues d'en face ont soulevé, les conflits d'intérêts. On peut supposer que vous deviez parfois gérer des conflits d'intérêts dans un contexte d'entreprise.

Justin Beber: Parfois.

Leslie Church: Quels outils utilisez-vous pour gérer les conflits chez Brookfield?

Justin Beber: Je vous remercie de cette question.

Il y a des conflits qui surviennent de temps à autre, et nous sommes d'avis que certains principes doivent être appliqués le cas échéant. Le premier est la transparence. Nous avons des mécanismes en place pour nous assurer que lorsque des conflits surviennent, ils sont détectés. Une fois un conflit détecté, il n'y a vraiment que deux façons de le résoudre. La première consiste à l'éviter complètement, à y mettre fin d'une manière ou d'une autre. L'autre consiste à obtenir le consentement ou l'autorisation d'un décideur non impliqué dans le conflit. Nous avons mis en place des procédures étoffées pour nous assurer que tout conflit détecté soit réglé par l'un ou l'autre de ces deux moyens.

Leslie Church: Utilisez-vous des fiducies sans droit de regard, ou connaissez-vous bien la fiducie sans droit de regard dans le sens où nous l'utilisons ici, en contexte fédéral?

Justin Beber: Depuis que j'ai été invité ici, je les connais un peu.

Leslie Church: Vous comprenez qu'en contexte fédéral, un titulaire de charge publique assujéti à la loi, qui établit une fiducie sans droit de regard, est considéré comme ayant cédé ses biens contrôlés.

Justin Beber: Oui.

Leslie Church: Il n'est pas autorisé à donner de directives à un fiduciaire à cet égard, de sorte qu'il ne peut pas savoir quels actifs sont détenus, s'ils sont vendus, s'ils sont convertis.

Mon collègue, M. Barrett, a laissé entendre plus tôt que si des actions sont détenues, le titulaire en bénéficie, mais cela repose sur un postulat important: une fois les actifs placés dans la fiducie, le titulaire de charge publique ne sait pas quels sont ces actifs. Êtes-vous d'accord?

Le président: Votre temps est écoulé.

J'ai besoin d'une réponse rapide, s'il vous plaît.

Justin Beber: Je... Je suis désolé. Je n'en suis pas certain.

Le président: Nous pourrions peut-être y revenir, alors. Nous avons dépassé le temps imparti de 25 secondes.

● (1140)

[Français]

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour cinq minutes.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Monsieur Beber, l'évitement fiscal, c'est une pratique qui existe.

[Traduction]

Justin Beber: Je suis désolé. Pourriez-vous répéter la question?

[Français]

Luc Thériault: L'évitement fiscal, c'est une pratique qui existe.

[Traduction]

Justin Beber: Je ne peux parler que de Brookfield. Il n'y a pas d'évitement fiscal chez Brookfield.

[Français]

Luc Thériault: J'imagine que vous connaissez l'OCDE.

Lors du G20, l'OCDE a décidé de mettre en place une politique en vue de contrer l'évitement fiscal à l'échelle mondiale. Ainsi, les sociétés doivent payer un impôt minimum de 15 %. Cela permet précisément de se protéger contre l'évitement fiscal. En utilisant l'évitement fiscal, elles ne paient pas leur dû au pays où elles sont installées. Si une telle politique a été mise en place, ça doit être parce que l'évitement fiscal existe.

Si vous faites partie du monde des affaires et si vous voulez faire preuve de transparence, vous ne pouvez pas dire que vous parlez seulement au nom de Brookfield. L'OCDE, une organisation que vous connaissez, a décidé de mettre en place un impôt minimum mondial.

Ce n'est pas par hasard que l'OCDE a fait ça, mais vous dites que ça ne concerne pas Brookfield.

Quels sont vos commentaires là-dessus?

[Traduction]

Justin Beber: Monsieur Thériault, je ne suis pas un expert de la politique fiscale. Je connais l'impôt minimum mondial...

[Français]

Luc Thériault: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur Beber.

Je suis assez surpris, parce que Brookfield a insisté pour que vous soyez ici aujourd'hui. Selon Brookfield, vous êtes un expert, et vous êtes capable de répondre à toutes nos questions. Il ne faut pas être un expert pour comprendre ce que fait l'OCDE et pour comprendre le problème mondial qu'elle tente de résoudre.

J'ai beaucoup de réserve quant à la manière dont vous témoignez aujourd'hui. Vous utilisez des termes très techniques, et vous évitez les questions. Après l'évitement fiscal, nous avons droit à l'évitement des questions. J'en suis très peiné, car je m'attendais à autre chose de votre part.

Je vais maintenant passer à un autre sujet.

Vous nous dites, sans l'ombre d'un doute, que votre changement de désignation aux États-Unis n'a rien à voir avec la mesure de l'OCDE. Vous dites que ça ne vous a pas avantage et que vous payez l'impôt minimum de 15 %.

Si je comprends bien, ce que vous nous dites, c'est que Brookfield paie l'impôt minimum de 15 %.

[Traduction]

Justin Beber: Nous payons tous les impôts applicables dans tous les pays, y compris les pays où nous sommes tenus de payer un impôt minimum mondial.

Monsieur Thériault, je dirai également que la raison pour laquelle le changement n'a eu aucune incidence sur Brookfield, c'est que Brookfield Asset Management Limited, avant comme après cette désignation, demeure une entreprise de la Colombie-Britannique et, par conséquent, c'est un contribuable au Canada...

[Français]

Luc Thériault: Excusez-moi de vous interrompre, mais mon temps de parole est limité.

Je vais répéter ma question, parce que vous n'y répondez pas.

Est-ce que Brookfield paie son impôt minimum mondial, qui est de 15 %?

Vous dites que Brookfield paie tous ses impôts. Je vous pose la question: paie-t-elle l'impôt minimum, qui est de 15 %?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, dans tous les États où il s'applique.

[Français]

Luc Thériault: Merci.

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Monsieur Gourde, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Beber, Brookfield a des projets d'investissement un peu partout dans le monde, y compris au Canada.

Avez-vous des projets en lien avec les minerais rares tels que le lithium?

[Traduction]

Justin Beber: Non, nous n'avons pas d'investissements directs dans le lithium, à ma connaissance.

[Français]

Jacques Gourde: Avez-vous des projets d'investissement en lien avec le logement?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, nous en avons.

[Français]

Jacques Gourde: Avez-vous des projets d'investissement dans le domaine ferroviaire au Canada, comme le train à grande vitesse?

Cela pourrait-il intéresser Brookfield?

[Traduction]

Justin Beber: Nous ne ciblons pas nécessairement le transport ferroviaire de passagers, mais nous investissons dans le transport ferroviaire de marchandises.

● (1145)

[Français]

Jacques Gourde: Avez-vous des intérêts ou des investissements dans les énergies propres?

[Traduction]

Justin Beber: Oui. Nous avons un projet important en énergies renouvelables...

[Français]

Jacques Gourde: Avez-vous des investissements dans des projets nucléaires?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, grâce à notre investissement dans Westinghouse.

[Français]

Jacques Gourde: Avez-vous des projets dans le secteur du stockage de données?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, nous en avons.

[Français]

Jacques Gourde: Avez-vous des projets dans le domaine de l'intelligence artificielle?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, nous en avons.

[Français]

Jacques Gourde: Beaucoup de projets dans ces divers domaines se retrouvent également dans le budget fédéral.

Pour aller de l'avant, est-ce que certains de ces projets nécessiteraient des permis ou des exemptions par rapport à des exigences environnementales?

Faudra-t-il entreprendre des négociations avec les communautés autochtones pour certains de ces projets?

Cela aiderait-il le fonds Brookfield si le gouvernement lui donnait une aide pour mener à bien ces projets?

[Traduction]

Justin Beber: Nous devrions demander tous les permis nécessaires. Nous ne nous attendons pas à être traités différemment des autres entreprises à cet égard.

Nous procédons par l'entremise des entreprises faisant partie de notre portefeuille. Je me ferai un plaisir de vous expliquer tout cela plus en détail.

[Français]

Jacques Gourde: Compte tenu du fait que le premier ministre a quitté Brookfield le 16 janvier — c'est ce que vous avez dit dans votre déclaration —, serait-il raisonnable de penser qu'il était au courant des grandes orientations en matière d'investissement de Brookfield pour les cinq à dix prochaines années?

[Traduction]

Justin Beber: Nous avons tendance à investir de façon très morcelée dans les grandes entreprises.

Nos occasions d'investissement ont tendance à changer au fil du temps. Les occasions à saisir un mois donné peuvent être très différentes de celles qui dominent un autre mois. Il ne pourrait pas savoir ce que...

[Français]

Jacques Gourde: Ma question est simple. Lorsque Mark Carney a quitté Brookfield le 16 janvier 2025 pour devenir chef du Parti libéral et, par la suite, premier ministre, était-il au courant des orientations du fonds Brookfield?

Puisqu'il était vice-président, il devait être au courant de quelque chose.

[Traduction]

Justin Beber: C'est certain. Je pensais que votre question portait sur les occasions d'investissement concrètes.

Il était certainement au courant des stratégies mises de l'avant dans nos fonds. En fait, nous les communiquons très ouvertement. Quiconque lit nos déclarations publiques comprend notre stratégie.

[Français]

Jacques Gourde: Le budget fédéral peut-il aider certaines parties du fonds d'investissement à se concrétiser, compte tenu du fait que le gouvernement fédéral va faciliter des projets?

[Traduction]

Justin Beber: Je ne connais pas intimement toutes les entreprises de notre portefeuille. Nous possédons plus de 2 000 entreprises grâce à nos divers fonds et à nos stratégies d'investissement.

Ce que je peux dire, c'est que Brookfield, comme toute autre entreprise, et les entreprises de notre portefeuille, comme toute autre entreprise, évalueront les politiques en vigueur. Nous sommes tous informés des politiques en même temps que tout le monde. Nos entreprises réagiront de manière à protéger leurs intérêts.

[Français]

Jacques Gourde: Si tous les secteurs d'investissement de Brookfield que j'ai énumérés sont semblables à des secteurs qui se retrouvent dans le budget fédéral, est-ce par pur hasard ou est-ce parce que c'est peut-être cela qu'il faut faire?

Est-ce une question de convergence?

[Traduction]

Justin Beber: Je ne peux pas dire ce que le premier ministre a en tête. Nous ne parlons pas avec le premier ministre des politiques ou de toute autre chose qui aurait une incidence sur les activités de Brookfield.

À la vue des politiques que le premier ministre a adoptées, je dirais qu'elles sont bonnes pour bien des secteurs différents. Toutefois, il y a toujours de l'incertitude quant à la façon dont les choses se passeront pour une entreprise en particulier.

Le président: Merci, monsieur Beber.

[Français]

Merci, monsieur Gourde.

[Traduction]

Monsieur Saini, vous avez cinq minutes.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Merci, monsieur Beber, d'être venu.

Nous avons déjà reçu des experts de la fiscalité. L'évitement fiscal n'est pas illégal au Canada. Toute entreprise qui veut faire des affaires dans n'importe quel pays veut s'assurer que l'endroit où elle investit sera rentable, que ce soit aux îles Caïmans, aux Bermudes ou au Canada.

Nos impôts sont très bien. Beaucoup d'entreprises investissent au Canada aujourd'hui, parce que nous en avons besoin. Nous avons besoin que les entreprises prennent de l'expansion. Nous avons besoin que l'économie croisse.

Y a-t-il quelque chose de mal dans ce sur quoi mes adversaires vous ont questionné pendant tout ce temps?

● (1150)

Justin Beber: Y a-t-il quelque chose de mal là? Je dirais que non, la politique fiscale est conçue pour que le Canada demeure concurrentiel. Tous les pays, les économies développées, du moins, ont le même objectif.

Nous vivons dans un monde concurrentiel. Nous devons être en mesure de rivaliser sur un pied d'égalité avec les autres entreprises, mais nous le faisons dans le respect de toutes les règles.

Gurbux Saini: Brookfield a-t-elle déjà été accusée au criminel ou en vertu des lois fiscales pour avoir été une mauvaise société?

Justin Beber: Non.

Gurbux Saini: Tant que vous faites des affaires au Canada ou dans le monde en toute légitimité, je ne comprends pas ce qui pose problème à mes collègues d'en face.

Justin Beber: Je suis d'accord. Il y a des règles en place qui régissent toutes les entreprises et la façon dont elles investissent à l'échelle internationale. Ces règles sont là pour favoriser la productivité économique tout en veillant à ce que tous les acteurs du monde des affaires paient leur juste part d'impôts. Il n'y a rien de mal à cela, et c'est ainsi que Brookfield mène ses activités.

Gurbux Saini: Merci.

Pour les conflits d'intérêts, nous avons des filtres et des fiducies sans droit de regard. En tant que chef de l'exploitation d'une grande entreprise du secteur privé, avez-vous de telles choses en place?

Justin Beber: Comme je l'ai déjà mentionné, nous réglons les conflits d'intérêts au moyen de systèmes comparables aux fiducies sans droit de regard.

Ce n'est pas la même chose. Je ne veux pas donner au Comité l'impression qu'ils sont identiques, mais les principes sous-jacents sont les mêmes: il faut de la transparence pour s'assurer que les conflits qui existent sont détectés, puis réglés de manière appropriée, que ce soit au moyen d'une fiducie sans droit de regard, d'un filtre anti-conflits d'intérêts ou de tout autre mécanisme.

Gurbux Saini: Si l'on voulait changer les lois fiscales, il reviendrait au Parlement du Canada de le faire. Il ne serait pas approprié de passer par la Loi sur les conflits d'intérêts pour cela. Le Parlement, quand il le jugera bon, veillera à apporter les changements voulus. Pour les gens qui nous accusent... Eh bien, nous essayons de... Cela relève du Parlement du Canada et de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pourriez-vous me dire ce que vous en pensez, s'il vous plaît?

Justin Beber: Oui, je suis tout à fait d'accord. Je pense que l'on confond deux questions ou sujets très différents: une loi qui est conçue pour gérer et superviser le comportement du personnel qui entre au gouvernement et tout ce qu'il apporte à ses nouvelles fonctions de par son expérience antérieure, par opposition à la politique fiscale, qui est un sujet complètement distinct.

Le président: Merci, monsieur Saini.

Monsieur Beber, nous passons maintenant à M. Barrett, pour cinq minutes.

[Français]

Nous passerons ensuite à M. Sari.

Nous terminerons alors la première heure de la réunion.

[Traduction]

Monsieur Barrett, vous avez cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Michael Barrett: Pour faire suite à quelques éléments mentionnés, Brookfield Global a-t-elle déjà été accusée au criminel de corruption, par exemple?

• (1155)

Justin Beber: Accusée? Non.

Michael Barrett: Y a-t-il déjà eu une enquête pour corruption contre Brookfield Asset Management?

Justin Beber: Rien qui n'ait été jugé totalement infondé.

Michael Barrett: Des accusations ont-elles été portées?

Justin Beber: Non, aucune accusation n'a été portée.

Michael Barrett: Il n'y a pas eu d'enquête pour corruption au Brésil?

Justin Beber: Encore une fois, cela a été jugé totalement infondé et, en fait, la personne qui a fait cette allégation est maintenant en prison.

Michael Barrett: D'accord.

Est-ce que le fait que Brookfield enregistre des fonds d'investissement dans une boutique de vélos aux Bermudes est une bonne chose pour le Canada et quelle incidence cela a-t-il sur le paiement d'impôts au Canada?

Justin Beber: Comme je l'ai déjà dit, d'abord et avant tout, nous avons effectivement des entreprises présentes aux Bermudes. Elles font partie d'une structure d'investissement générale qui permet aux investisseurs de mettre en commun leurs capitaux dans des pays où nous pouvons assurer la transparence fiscale afin que les entreprises que nous possédons puissent payer des impôts dans les pays où elles exercent leurs activités. Ensuite, les produits après impôt de ces investissements peuvent être versés aux investisseurs dans les pays où ils sont établis, où ils paient également de l'impôt.

Michael Barrett: Votre réponse est-elle qu'il est bon pour le Canada d'enregistrer des fonds dans une boutique de vélos aux Bermudes?

Justin Beber: Je ne porte pas de jugement sur ce qui est bon ou non. Je parle de l'objectif de ces règles.

Michael Barrett: Êtes-vous en mesure de nous fournir une liste des investissements composant le fonds de transition catalytique et les fonds de transition mondiale I et II? Êtes-vous en mesure de fournir cette information au Comité?

Justin Beber: Le Comité a la liste des investissements effectués dans le fonds de transition mondiale I. Le fonds de transition mondiale II et le fonds de transition catalytique ne sont pas pertinents.

Michael Barrett: Seriez-vous en mesure de nous fournir la liste des investissements composant les trois fonds que j'ai nommés?

Justin Beber: Il faudrait que je vérifie.

Michael Barrett: Devez-vous vérifier si vous les avez ou si vous allez le faire?

Justin Beber: Je vais devoir demander à nos conseillers.

Michael Barrett: J'aimerais avoir cette liste. J'aimerais avoir la liste des investissements qui composent ces fonds.

Comment la rémunération au rendement à long terme était-elle structurée lorsque M. Carney travaillait pour Brookfield? Êtes-vous en mesure de nous dire quels paramètres déterminaient cette rémunération?

Justin Beber: Quand il était à l'emploi de Brookfield?

Michael Barrett: Oui.

Justin Beber: Comme tout cadre supérieur, M. Carney avait droit à un régime de rémunération composé de plusieurs éléments. Il avait droit à un salaire de base, à une prime annuelle à court terme, qui est généralement exprimée en pourcentage du salaire, puis aux régimes d'incitatifs à long terme qui lient tous nos cadres à nos actionnaires et à nos clients, tant pour les fonds que pour le rendement global de Brookfield.

Michael Barrett: Lorsque M. Carney a quitté Brookfield, a-t-il conservé ses intérêts non dévolus selon les modalités habituelles, ou certains arrangements ont-ils été modifiés en raison de ses nouvelles fonctions publiques?

Justin Beber: Il est parti selon les modalités habituelles. Il a mis fin à son emploi le 16 janvier. Il a pris tout ce qui lui était dévolu et il est parti.

Michael Barrett: Pouvez-vous nous dire quel rôle M. Carney a joué personnellement chez Brookfield pour obtenir du financement de la banque centrale pour la République populaire de Chine?

Justin Beber: Je pense que vous parlez de clients qui ont investi dans notre stratégie de transition. C'était la même chose pour tous les cadres supérieurs associés au fonds de transition.

Michael Barrett: Au cours des derniers mois, y a-t-il eu des décisions du gouvernement fédéral, des crédits d'impôt ou des mesures politiques, qui ont fait croître la valeur des entreprises de Brookfield dans lesquelles le premier ministre a encore des intérêts? Si vous avez plus d'un exemple, un seul suffira.

Justin Beber: Aucun ne me vient à l'esprit.

Michael Barrett: En novembre, Brookfield a annoncé des investissements de 100 milliards de dollars dans l'expansion de l'infrastructure d'intelligence artificielle, de 650 millions de dollars dans les énergies renouvelables et d'importantes activités nucléaires américaines par l'intermédiaire de Westinghouse.

Seriez-vous d'accord pour dire que la politique gouvernementale dans ces domaines pourrait faire augmenter la valeur de la rémunération du premier ministre liée à Brookfield?

Justin Beber: Le lien serait très indirect. Tout dépendra si c'est bon pour... Nous croyons que l'énergie nucléaire est un élément extrêmement important...

• (1200)

Michael Barrett: Oui, je suis en faveur de l'énergie nucléaire. Je me demande simplement si cela va améliorer la situation financière personnelle du premier ministre.

Justin Beber: Il n'y a aucun moyen de savoir si ce sera le cas ou non.

Michael Barrett: Merci.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Sari, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur Beber.

En tant que député du Québec, je préfère parler en français. Si vous pouviez mettre votre oreillette, ce serait bien. Merci beaucoup.

[Français]

Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur Beber, d'être parmi nous. Merci de vos réponses.

Mon objectif au sein de ce comité est toujours de vulgariser le plus possible l'information, surtout pour les citoyens et citoyennes qui nous écoutent. Je pense que vous avez tout de même une cer-

taine expérience, que ce soit sur le plan de la gouvernance, d'une manière générale, ou sur le plan de la gestion d'entreprise. J'aimerais bien contribuer, au bénéfice de ces personnes qui nous écoutent, à obtenir un peu de transparence.

Compte tenu de votre parcours en gouvernance et en gestion d'entreprise, et surtout en matière de conformité, avez-vous déjà eu à composer avec une situation comparable à ce dont nous parlons aujourd'hui?

Avez-vous déjà eu à gérer, de près ou de loin, ce qui touche des lois ou des régimes publics liés à la situation où nous nous trouvons, que ce soit pour comprendre les exigences qui y sont établies ou pour vous assurer que les pratiques de votre compagnie sont cohérentes par rapport à ces lois?

[Traduction]

Justin Beber: Si je comprends bien la question, je n'ai pas l'expérience et personne à la société Brookfield n'a l'expérience pour rédiger des lois, évaluer des lois — pour déterminer si elles sont appropriées — et créer des lois. À Brookfield, nous examinons les lois et déterminons les procédures et les étapes nécessaires pour nous y conformer.

Est-ce une réponse acceptable à votre question?

[Français]

Abdelhaq Sari: Les positions de Brookfield m'intéressent, mais, étant donné votre présence ici en tant que témoin, j'aimerais que le Comité profite de votre expérience. De manière générale, vous avez quand même une certaine expérience dans les mécanismes de gouvernance.

Quand un titulaire de charges publiques place ses actifs dans une fiducie sans droit de regard, il n'a pas accès à l'information, et il n'est pas capable d'influer sur la gestion ni sur la gouvernance.

Comme citoyen, je me pose une question.

Selon vous, cet outil est-il réellement efficace?

Peut-il avoir les résultats escomptés pour ce qui est de prévenir toute possibilité d'ingérence ou d'avantages en lien avec ces actifs?

[Traduction]

Justin Beber: Il est très difficile pour moi de me prononcer sur des questions concernant des lois et l'appareil gouvernemental que je ne connais pas très bien. Après avoir examiné certains documents du Comité, j'ai une idée générale du cadre qui a été mis en place et qui est administré pour le premier ministre.

Ce que j'essayais de dire, c'est que la fiducie sans droit de regard en fait partie. Je comprends cela. Ce sont vraiment tous les éléments pris dans leur ensemble qui détermineront si le Comité jugera que le mécanisme mis en place sera efficace ou non. Cela inclut la sélection. Cela inclut les personnes qui prennent les décisions afin de garantir que ces décisions sont prises sans conflit d'intérêts.

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci.

Je poursuis dans le même domaine, soit le secteur privé. Ma prochaine question vise à aider le Comité dans la rédaction de son rapport et, également, à aider les citoyens qui nous écoutent à mieux comprendre la situation.

Partout dans le monde, il y a des mécanismes pour prévenir ce genre de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts.

Encore une fois, je veux me pencher sur les mesures ou les structures en place pour qu'un dirigeant soit complètement séparé de ses actifs, par exemple la fiducie sans droit de regard ou le filtre anti-conflit d'intérêts.

Selon votre expérience, ces mesures sont-elles vraiment crédibles? Sont-elles efficaces ou seulement suffisantes?

Si le Comité devait recommander d'autres mesures, que lui proposeriez-vous?

• (1205)

[Traduction]

Justin Beber: Je pense que la structure qui a été mise en place peut fonctionner adéquatement. C'est une structure que le secteur privé n'utilise pas traditionnellement.

Je m'excuse de me répéter, mais ce qui déterminera au final le succès d'un système ou d'un processus, c'est sa capacité à assurer la transparence et à mettre en place une procédure pour trancher les conflits, qu'il s'agisse de les éliminer ou d'obtenir les approbations appropriées.

Le président: Merci, monsieur Beber. Nous avons dépassé le temps imparti.

Monsieur Beber, voilà qui conclut notre première heure et notre série de questions. Si vous avez besoin de faire une pause, je vous invite à la faire maintenant. Je peux suspendre la réunion quelques minutes si vous avez besoin d'une pause.

Êtes-vous correct pour continuer?

Justin Beber: Oui.

Le président: Nous allons continuer pour la deuxième heure avec M. Cooper pour six minutes.

Allez-y, je vous prie.

Michael Cooper: Monsieur Beber, je veux revenir sur les paiements d'intérêts reportés. Je vous ai demandé la proportion que les gens admissibles recevraient. Vous avez dit qu'il y en aurait de toutes sortes.

Je suppose que le paiement serait conforme aux normes de l'industrie. Ai-je raison? Serait-il conforme aux normes de l'industrie?

Justin Beber: Oui, vous avez raison.

Michael Cooper: Je dirais qu'un partenaire de gestion aurait généralement droit, si je comprends bien, à environ 3 %. C'est la norme de l'industrie. Je tiens à souligner que le fonds de transition I de Brookfield, le BGTF I, s'élève à 15 milliards de dollars.

Si Brookfield obtient 20 % des bénéfices, et que 3 % de ces 20 % correspondent à ce que M. Carney pourrait gagner, il pourrait toucher des dizaines de millions de dollars en primes futures provenant du fonds de transition I de Brookfield.

Justin Beber: Je ne pense pas que vous faites les bons calculs, car la norme de l'industrie dépendrait beaucoup de la taille du fonds.

Michael Cooper: Contestez-vous le fait que M. Carney soit sur le point de gagner des millions, voire des dizaines de millions de dollars?

Justin Beber: Écoutez, nos investissements sont peut-être extrêmement productifs...

Michael Cooper: Oui, vous ne contestez donc pas cela.

Justin Beber: Je ne me prononce pas dans un sens ou dans l'autre.

Michael Cooper: Vous ne contestez pas cela.

Justin Beber: Ce n'est certainement pas un fait.

Michael Cooper: Merci.

En ce qui concerne les documents déposés auprès de la SEC, le fonds de transition mondial I de Brookfield comptait 141 investisseurs. Vous avez dit que ce comité a...

Justin Beber: Je suis désolé. D'où tirez-vous cette information?

Michael Cooper: Des documents déposés auprès de la SEC. C'est le chiffre que j'ai. S'il n'est pas exact, vous pouvez fournir le bon chiffre.

Justin Beber: Je n'ai pas ces renseignements détaillés.

Michael Cooper: Vous semblez avoir des renseignements détaillés, car vous avez dit au Comité il y a un instant que vous avez une liste de tous les associés commanditaires, de tous les investissements.

Justin Beber: C'est parce que j'ai examiné l'annexe du document que le commissaire à l'éthique a rendu public.

Michael Cooper: Ce que nous avons dans l'annexe, c'est la référence à l'intérêt de M. Carney dans ce fonds, la référence au fait qu'il a droit à des paiements d'intérêts reportés.

Ce que nous n'avons pas, c'est une ventilation des commanditaires du fonds. Nous n'avons pas cette information.

Justin Beber: L'identité des commanditaires...?

Michael Cooper: Nous n'avons pas cette information. Pourriez-vous fournir au comité l'identité des commanditaires?

• (1210)

Justin Beber: Nous ne divulguons pas l'identité des commanditaires de chacun de nos fonds. Je ne vois aucune raison de le faire dans ce cas-ci.

Michael Cooper: Je pense qu'il y a une raison de le faire ici car M. Carney est susceptible de gagner des millions, voire des dizaines de millions de dollars en primes futures versées en fonction du rendement de ce fonds.

M. Carney sait quelles décisions politiques publiques pourraient avoir une incidence sur le succès de ce fonds, ce qui a une incidence sur la future prime. Il s'agit de conflits d'intérêts, ou de conflits d'intérêts potentiels, qui sont actuellement cachés, car M. Carney n'a pas révélé ses intérêts, même s'il a contribué à créer le fonds...

Justin Beber: J'ai mal compris votre question. Vous voulez savoir dans quoi le fonds a investi.

Michael Cooper: Je veux savoir dans quoi le fonds a investi, qui sont les commanditaires, quels sont les intérêts. Je veux savoir ce que contient le fonds.

Justin Beber: D'accord. On se méprend avec la terminologie.

Ce que je vous ai dit, c'est que dans l'annexe, les participations au fonds de chacune des sociétés détenues par le BGTF I sont indiquées. Il n'y en a qu'une seule, d'ailleurs, qui se trouve au Canada. C'est une entreprise appelée Entropy. Elle est détenue par le BGTF I.

Michael Cooper: Les intérêts au fonds ne figurent pas dans l'annexe. Je vous demande seulement de nous fournir une liste de ces intérêts.

Justin Beber: Je suis désolé. Je vais être plus clair.

Le BGTF I a investi dans une vingtaine d'entreprises, dont les noms figurent dans l'annexe.

Michael Cooper: Qui sont les commanditaires?

Justin Beber: Encore une fois, nous ne divulguons pas l'identité de nos commanditaires. L'identité des commanditaires n'a rien à voir avec la valeur que le fonds générera. Nous gérons le fonds. Nous prenons les décisions en matière d'investissement. Ces décisions ont été prises. Nous sommes propriétaires des entreprises qui font partie de ce fonds.

Si ces entreprises obtiennent de bons résultats et que nous réussissons à les gérer efficacement, en créant de la valeur par leur entremise, alors le BGTF I produira de bons résultats.

Le président: Merci, monsieur Cooper.

Monsieur Beber, les demandes formulées par certains membres du Comité sont consignées par la greffière et vous seront transmises.

Justin Beber: Merci. J'essayais de les noter. Je vous en suis renaissant.

Le président: Nous les notons. Merci.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole pour six minutes.

Linda Lapointe: Merci beaucoup. Je vais partager mon temps de parole avec M. Saini.

Monsieur Beber, un peu plus tôt, vous avez dit que les entreprises devaient faire face à une concurrence très élevée à l'échelle mondiale. Des témoins nous ont dit que le transfert de bénéfices à l'international pour réduire l'impôt relève de la concurrence fiscale, où les pays rivalisent pour offrir un climat fiscal plus avantageux afin de stimuler leur croissance économique. Les gouvernements doivent donc trouver un équilibre entre la croissance et l'équité.

Êtes-vous d'accord sur cette description de la concurrence fiscale internationale?

[Traduction]

Justin Beber: Je suis tout à fait d'accord pour dire que l'environnement mondial des investissements est extrêmement concurrentiel. Nous travaillons fort tous les jours pour cerner les possibilités d'investissement que nous proposons à nos clients.

Nous sommes conscients que les pays rivalisent également pour attirer ces investissements et mettent en œuvre des stratégies et des politiques pour obtenir des capitaux de manière tout à fait légitime afin d'être des lieux d'investissement attrayants. À l'instar de nos pairs et d'autres investisseurs internationaux, nous accordons une attention particulière à ces politiques, plus particulièrement lorsqu'elles cadrent avec nos secteurs d'intérêt.

[Français]

Linda Lapointe: Merci.

Comment évaluez-vous la position du Canada dans ce contexte de concurrence? Penchons-nous trop d'un côté ou d'un autre?

[Traduction]

Justin Beber: Je pense que le Canada est un endroit attrayant où investir. Il y a toujours de nouvelles façons pour assurer la compétitivité du Canada. Comme je l'ai dit, nous sommes de grands investisseurs au Canada. Le gouvernement actuel a clairement fait savoir qu'il accorde beaucoup d'importance aux investissements.

[Français]

Linda Lapointe: Tantôt, vous avez parlé des « LP ».

Qu'est-ce que c'est, exactement?

[Traduction]

Justin Beber: Le terme commanditaire est celui qu'on utilise généralement pour désigner les investisseurs dans le fonds. Ce sont nos clients. Nous les appelons des commanditaires, car la plupart des fonds de mise en commun de capitaux que nous créons sont des sociétés en commandite. C'est une façon standard d'attirer ces investisseurs. On ne doit pas confondre les commanditaires avec les actifs que nous détenons dans le fonds.

• (1215)

[Français]

Linda Lapointe: Merci beaucoup.

Je vais passer la parole à mon collègue M. Saini.

[Traduction]

Le président: Vous disposez de trois minutes. On vous écoute.

Gurbux Saini: Toute la discussion semble s'articuler autour de M. Carney et des avantages qu'il retire. Si quelqu'un d'autre occupait ce poste — vous, M. Cooper ou moi —, bénéficierait-il exactement des mêmes avantages que M. Carney, ou M. Carney était-il exceptionnellement différent des autres personnes occupant ce poste?

Justin Beber: Premièrement, comme je l'ai déjà mentionné, M. Carney a été rémunéré comme n'importe quel cadre supérieur occupant ce poste. Son départ s'est déroulé tout à fait normalement. Nous étions bien sûr parfaitement conscients des raisons de son départ, et nous avons demandé des conseils juridiques sur la marche à suivre.

En ce qui concerne sa rémunération, il a reçu ce que tout autre employé de Brookfield aurait reçu. Il est parti avec ses instruments de planification des incitatifs acquis à long terme, et rien de plus.

Gurbux Saini: Merci.

En tant que Canadien, je suis très fier que nous ayons un dirigeant qui a une vision et qui pense 10 ans à l'avance pour que notre pays puisse redevenir une nation forte et compétitive qui fait des affaires avec d'autres pays. Je trouve que les questions des députés d'en face visent à dépeindre M. Carney comme une sorte d'escroc, ni plus ni moins. Je trouve cela très troublant.

J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet.

Justin Beber: J'ai eu l'occasion de travailler avec M. Carney pendant plus de cinq ans. J'ai trouvé qu'il était un directeur extrêmement doué et d'une grande intégrité. Je sais que beaucoup de travail a été accompli pour mettre en place le filtre anti-conflits d'intérêts, et je sais qu'il voudrait qu'il fonctionne.

Gurbux Saini: Nous avons reçu des représentants du Cabinet du premier ministre et du Conseil privé. Nous avons entendu le commissaire à l'éthique. Nos normes en matière de fiducies sans droit de regard et de conflits d'intérêts sont les meilleures au monde. Elles sont excellentes. Avez-vous des suggestions pour les améliorer?

Le président: Veuillez répondre très rapidement. Nous avons dépassé le temps imparti.

Justin Beber: Je pense que le mécanisme en place est très sensé. Je n'ai pas d'autres recommandations à faire.

Le président: Merci, monsieur Beber.

[Français]

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour six minutes.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Dans un article publié le 29 mars, les journalistes d'enquête Jean-François Cloutier et Anne Caroline Desplantes mentionnaient que Brookfield Asset Management, présidée par M. Carney jusqu'en janvier, n'avait pas payé un sou d'impôt depuis trois ans, selon ses états financiers.

Ces journalistes se sont basés sur les chiffres que Mme Brigitte Alepin, une fiscaliste de l'Université du Québec en Outaouais, a tirés de documents déposés auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission. Ceux-ci montrent que, sous la présidence de M. Carney, Brookfield Asset Management n'a payé aucun impôt entre 2022 et 2024, tout en déclarant 1 milliard de dollars de bénéfices.

Je cite une partie de l'article:

La fiscaliste Brigitte Alepin [...] précise que des impôts sont payés ailleurs chez Brookfield, mais la structure complexe de l'entreprise, avec des entités dans divers pays, rend leur analyse quasi impossible pour un externe. Elle estime que Carney doit des explications au public, d'autant plus que Brookfield apparaît très présente dans les paradis fiscaux tels que les Bermudes, la Barbade et les îles Caïmans. Pas moins de 14 entreprises liées à Brookfield apparaissent dans les Pandora Papers du Consortium international des journalistes d'investigation.

Ces gens-là sont-ils dans l'erreur?

Comment expliquez-vous cela? On parle tout de même de la U.S. Securities and Exchange Commission.

● (1220)

[Traduction]

Justin Beber: Je n'ai pas le rapport auquel vous faites référence. Il y a de nombreuses raisons qui peuvent expliquer les malentendus concernant les types de divulgation auxquels vous faites référence. En fait, de nombreuses publications — pas de nombreuses, mais quelques-unes — ont complètement déformé les informations que nous avons communiquées.

L'un des principaux malentendus chez les gens qui ne sont peut-être pas aussi bien informés sur le fonctionnement des règles fiscales est que, conformément aux normes internationales d'information financière, nous regroupons tous les revenus provenant de toutes les entreprises que nous possédons et contrôlons. Nous regroupons tous ces revenus, mais lorsque nous déclarons nos impôts,

nous ne déclarons que les impôts qui nous sont proportionnels. Par conséquent, une partie importante des impôts payés par nos partenaires, qui détiennent également des intérêts dans ces mêmes entreprises, n'apparaît pas dans nos déclarations. Cela a tendance à créer un grand malentendu concernant nos propres déclarations.

Comme j'ai essayé de l'expliquer, nos entreprises paient beaucoup d'impôts dans toutes les instances où elles exercent leurs activités. Nous ne mentionnons peut-être pas dans nos rapports chaque dollar d'impôt payé, car nous ne sommes pas propriétaires à 100 % de ces entreprises.

[Français]

Luc Thériault: Quel est le montant des impôts payés par Brookfield de 2022 à 2024?

[Traduction]

Justin Beber: Je vous ai dit qu'au Canada, nous avons payé 750 millions de dollars en impôts en 2024, en un an.

[Français]

Luc Thériault: Pourriez-vous nous fournir une réponse par écrit à la question que je viens de vous poser concernant l'impôt payé par Brookfield de 2022 à 2024 et la déclaration qui a été faite à la U.S. Securities and Exchange Commission?

[Traduction]

Justin Beber: Je vais devoir prendre la question en délibéré.

[Français]

Luc Thériault: L'article 20 de la Loi sur les conflits d'intérêts définit le terme « bien contrôlé », pour les fins de la Loi, comme « tout bien dont la valeur peut être influencée directement ou indirectement par les décisions ou les politiques du gouvernement ». On énumère ensuite une liste de biens qui figurent dans cette catégorie, dont les valeurs cotées en bourse de sociétés, les titres de gouvernements étrangers et les options d'achat d'actions.

M. Carney a donc un intérêt financier direct dans Brookfield qui le place en situation de conflit d'intérêts ou, à tout le moins, en situation d'apparence de conflit d'intérêts, dans la mesure où les options d'achat d'actions qu'il détient dans Brookfield Corporation et Brookfield Asset Management sont différées. Plusieurs journaux, dont le *National Post*, évaluaient à 6,8 millions de dollars la valeur de ces options d'achat d'actions différées en décembre 2024, et on apprend que celles-ci expireront en 2033-2034.

Si Brookfield fait de l'argent, M. Carney ne sait pas de combien cela fait augmenter la valeur des biens qu'il a placés dans sa fiducie sans droit de regard, mais il sait très bien que sa fortune augmente. D'ailleurs, il ne s'en est pas départi, parce qu'en 2033-2034, il ne sera probablement plus premier ministre et sa fortune aura augmenté considérablement, notamment en raison des orientations politiques et économiques qu'il donne au Canada actuellement.

● (1225)

Le président: Merci, monsieur Thériault.

Nous passons au deuxième tour de questions.

Monsieur Gourde, vous avez la parole pour cinq minutes.

Jacques Gourde: Merci, monsieur le président.

Monsieur Beber, d'où vient la vision du premier ministre, après qu'il a passé cinq ans chez Brookfield?

Est-il possible que son travail au sein de cette organisation à vocation économique — il ne faut pas s'en cacher — ait modelé sa façon de penser pour l'avenir, même dans son rôle de premier ministre?

[Traduction]

Justin Beber: M. Carney est arrivé à Brookfield après une carrière chez Goldman Sachs, après avoir été gouverneur de la Banque du Canada nommé par le premier ministre Harper et gouverneur de la Banque d'Angleterre nommé par le premier ministre Cameron. Je pense que lorsqu'il...

[Français]

Jacques Gourde: Je vais vous arrêter là, parce que nous connaissons tous l'histoire.

Il y a une situation très particulière, ici, sur le plan éthique.

Y a-t-il beaucoup de vice-présidents de votre firme qui sont devenus premiers ministres pratiquement au lendemain de leur démission?

[Traduction]

Justin Beber: Pas à Brookfield... non.

[Français]

Jacques Gourde: Habituellement, lorsqu'un premier ministre quitte la vie politique, ce genre d'emploi peut lui être offert pour son après-carrière. Ici, c'est l'inverse. M. Carney avait une carrière florissante dans le milieu des affaires et des fonds d'investissement, et il a décidé de quitter un emploi très lucratif pour devenir premier ministre du Canada. C'est bien payé. Il gagne environ 420 000 \$ par année, mais il devait sûrement gagner beaucoup plus chez Brookfield.

Cela étant dit, il détient des options d'achat d'actions différées. La Loi sur les conflits d'intérêts semble floue à cet égard, parce que c'est une situation inédite. On parle d'un premier ministre qui risque de recevoir une fortune, soit des millions de dollars, d'un fonds de placement après son séjour comme premier ministre.

On ne sait pas si cela va durer deux, cinq, sept ou dix ans, mais on sait qu'il a la possibilité d'influer sur les investissements et de créer des partenariats public-privé avec des entreprises financées par Brookfield, ce qui va faire augmenter indirectement son capital-actions dans l'avenir.

Une telle situation ne vous met-elle pas mal à l'aise, étant donné que Brookfield est une firme très respectée à l'échelle internationale?

Vous risquez de créer quelque chose dont vous ne serez pas très fier, sur le plan éthique.

[Traduction]

Justin Beber: Je ne pense pas qu'il soit approprié pour une entreprise privée de donner son avis au gouvernement sur la manière dont il devrait réglementer cette question.

Ce que je peux vous dire, c'est que chez Brookfield, nous sommes très satisfaits des règles qui s'appliquent à nous, qui couvrent le lobbying et nos interactions avec le gouvernement et les titulaires de charge publique. Ces règles sont claires, et nous sommes tout à fait en mesure de les respecter.

[Français]

Jacques Gourde: C'est inédit, parce qu'il n'y a pas de règles. Vous pourriez respecter les règles, mais il n'y en a pas. C'est la première fois qu'on voit un premier ministre en poste qui détient du capital-actions dans des fonds d'investissement, lesquels pourraient être subventionnés par des initiatives gouvernementales.

Ce n'est pas votre faute, monsieur Beber. La situation est vraiment inédite. Je pense qu'on n'a jamais vu cela dans le monde, et c'est au Canada que ça se passe. Notre premier ministre peut influencer sur les politiques du Canada, il peut aider ces fonds, et il peut sans doute négocier avec les communautés autochtones. Il va y avoir des règlements en vertu desquels les Canadiens vont payer pour aider des entreprises à sortir peut-être du minerai, du pétrole, une foule de choses.

Ce sont les Canadiens qui vont payer, et c'est Brookfield et les entreprises financées par cette dernière qui vont recevoir les bénéfices. Le déficit du Canada égale les profits des entreprises de Brookfield. C'est du jamais vu.

Êtes-vous toujours à l'aise quant à cette possibilité?

• (1230)

[Traduction]

Le président: Vous devez répondre très rapidement. Vous semblez toujours devoir fournir une réponse très rapide, monsieur Beber, mais j'ai besoin que vous soyez bref.

Justin Beber: Nous sommes en mesure de respecter les lois qui s'appliquent à Brookfield. Nous le faisons tous les jours, et nous nous attendons à ce que toutes nos entreprises fassent de même.

Le président: Merci.

Madame Church, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Leslie Church: Merci, monsieur Beber. Vous faites preuve d'une grande patience dans le cadre de cet interrogatoire à l'aveuglette tardif.

Je veux vous donner l'occasion de répondre à une question sur la façon dont Brookfield gère ses interactions avec le premier ministre et le gouvernement. Vous avez abordé le sujet tout à l'heure, mais vous pourriez peut-être nous en dire un peu plus sur la façon dont l'entreprise traite cette relation.

Justin Beber: Comme je l'ai mentionné, quand le premier ministre a décidé de cesser de travailler à Brookfield, nous avons sollicité l'avis d'experts pour nous assurer que les règles et les règlements qui s'appliquent à Brookfield en tant qu'entreprise privée continuent d'être rigoureux et appropriés pour notre organisation.

Je dirais que la conformité passe par une culture forte et une bonne impression dans les hautes sphères. Que ce soit en matière de lutte contre la corruption, de santé et de sécurité ou de toute autre exigence, nous avons mis en place des politiques et procédures solides pour gérer l'application de ces règlements dans l'ensemble de notre entreprise. Pour ce faire, nous formons nos 2 500 employés chaque année. À la fin de chaque année, au moins une fois par an, nous demandons à nos employés le certificat attestant qu'ils se sont conformés à ces programmes.

Par ailleurs, nous avons — comme je l'ai mentionné plus tôt — une équipe de vérificateurs internes, près d'une centaine dans le monde, qui nous aide à vérifier et à garantir que nos processus sont appropriés et à corriger les points à améliorer.

Maintenant, de façon plus générale, avec nos entreprises de portefeuille, nous gérons à tout moment plus de 2 000 entreprises dans le cadre de l'ensemble de nos stratégies. Ces entreprises sont gérées par l'entremise d'un cadre de gouvernance qui garantit que la direction de ces entreprises est compétente, mandatée et habilitée à les diriger dans leur intérêt supérieur.

Avant de nous lancer dans la gestion d'actifs, nous étions propriétaires-exploitants d'entreprises. Notre approche en matière d'investissement consiste à veiller à ce que la prise de décision soit le plus proche possible de l'entreprise. Nous ne voulons pas que des Canadiens prennent des décisions sur le fonctionnement des opérations portuaires à Sydney. Nous envisageons un cadre qui assure une gouvernance et une surveillance. Dans certains cas où nous devons être stricts, notamment en matière de lutte contre la corruption, nous veillons à ce que toutes nos entreprises adoptent des politiques très précises. Autrement, nous voulons nous assurer que les entreprises peuvent fonctionner librement et dans l'intérêt supérieur de l'entreprise.

En ce qui concerne le lobbying, qui s'applique à Brookfield, nous veillons à ce que ces entreprises adoptent des règles et des politiques semblables aux nôtres, mais gérées par la société de portefeuille. Les équipes de gestion de ces entreprises de portefeuille nous rendent des comptes, car nous siégeons généralement à leur conseil d'administration afin de veiller à ce que tous ces processus et ces procédures soient en place, tout comme nous devons rendre des comptes à notre conseil d'administration pour les mêmes raisons.

• (1235)

Leslie Church: Pour changer un peu de sujet, combien Brookfield compte-t-elle d'actionnaires, à peu près?

Justin Beber: Il y en a des milliers.

Leslie Church: Des dizaines de milliers?

Justin Beber: Il y en a des dizaines de milliers.

Leslie Church: Cela m'intéresse, car dans notre cadre fédéral de gestion des conflits d'intérêts, nous examinons les cas où de nombreuses personnes sont touchées ou un enjeu a une incidence sur une question d'application générale. Il est intéressant de savoir qu'il y en a autant.

Vous avez également mentionné que vous avez examiné le filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre à l'annexe A. Mes collègues vous ont posé des questions au sujet du fonds de transition mondial. D'après vous, les investissements provenant de ce fonds sont-ils répertoriés à l'annexe A dans le cadre du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre?

Justin Beber: Oui, ils le sont.

Leslie Church: Je vous remercie beaucoup.

Le président: Je vous remercie, madame Church.

[Français]

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour cinq minutes.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Brookfield possède des lignes de chemin de fer, des usines de traitement de gaz naturel, des gazoducs, une entreprise qui conçoit, construit et exploite des centrales nucléaires. Elle détient aussi une participation dans les champs de sable bitumineux, et elle est présente dans les installations portuaires. Tous ces domaines sont visés par le projet de loi C-5.

Vous avez dit plus tôt que M. Carney connaissait très bien les orientations, les stratégies et les perspectives de Brookfield.

Avez-vous été surpris de voir qu'un des premiers gestes posés par M. Carney a été de proposer le projet de loi C-5, qui vise exactement les domaines d'activités de Brookfield?

[Traduction]

Justin Beber: Ces secteurs sont essentiels à la santé de l'économie canadienne. Suis-je surpris que le premier ministre cherche à garantir le maintien et, en fait, le renforcement des industries essentielles de notre pays? Non.

Je n'ai pas lu le projet de loi C-5 en détail, mais pour répondre à votre question directe, je dirais que nous lisons les lois et les politiques, comme tout le monde. Cependant, il s'agit d'industries essentielles qui sont très importantes pour l'économie canadienne.

[Français]

Luc Thériault: Pensez-vous que Brookfield devrait se retirer de ces projets pour éviter que M. Carney soit en situation de conflit d'intérêts?

Considérez-vous que M. Carney devrait se récuser chaque fois qu'une décision doit être prise lorsque Brookfield est maître d'œuvre?

[Traduction]

Justin Beber: Encore une fois, je dirais qu'il est très difficile, à titre d'entreprise privée, de faire des recommandations sur la manière dont le gouvernement devrait traiter les conflits d'intérêts concernant les membres du gouvernement. Il serait regrettable que les entreprises privées en subissent les conséquences.

[Français]

Luc Thériault: Si je comprends bien, vous convenez qu'il y a une apparence de conflit d'intérêts, voire une situation de conflit d'intérêts.

Est-ce exact?

[Traduction]

Justin Beber: Écoutez, ce n'est pas à nous, à titre d'entreprise privée, de nous prononcer sur ces types de considérations. Je ne peux que parler de la manière dont nous menons nos activités.

[Français]

Luc Thériault: Le projet de loi C-5 suspend une multitude de lois mises en place au fil des années pour respecter des normes environnementales élevées. De plus, il suffit qu'un projet soit considéré comme étant d'intérêt national par un seul ministre pour que toutes ces lois soient écartées.

C'est ce que fait le projet de loi C-5. Ainsi, une entreprise peut présenter son projet à un ministre en disant qu'il est d'intérêt national et ces lois seront écartées, y compris la loi issue du projet de loi C-5. C'est ça, le contexte législatif en question.

Même si vous ne voulez pas vous substituer aux parlementaires, comprenez-vous en quoi consiste le travail que nous devons faire?

Comprenez-vous que, objectivement, compte tenu du premier geste que le premier ministre a posé, il y a une apparence de conflit d'intérêts, car le premier intéressé possède des options d'achat d'actions à long terme, c'est-à-dire des options d'achat d'actions différées?

Est-ce que vous en convenez?

• (1240)

[Traduction]

Justin Beber: Je comprends la question, et je sais que vous l'avez posée de plusieurs façons. Je comprends que ce sujet vous tient à cœur. Je peux vous dire que je suis ici parce que nous respectons le travail du Comité. Je suis ici pour essayer de vous aider, autant que je le peux, à titre de cadre d'une entreprise privée qui n'a jamais eu aucun lien avec le gouvernement.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Monsieur Barrett, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Michael Barrett: Connaissez-vous M. Carney?

Justin Beber: Oui, je le connais.

Michael Barrett: À quand remonte la dernière fois que vous lui avez parlé ou que vous lui avez envoyé un message texte, un courriel ou une lettre?

Justin Beber: Je suis ici pour vous dire que personne, chez Brookfield, n'a communiqué avec le premier ministre au sujet de Brookfield ou de ses activités. C'est ce que nous sommes tenus de surveiller. C'est ce que je suis ici pour confirmer.

Michael Barrett: Je répète ma question. Quand avez-vous communiqué pour la dernière fois avec le premier ministre? Vous êtes tenu de répondre.

Justin Beber: J'ai rencontré... Je suis heureux de répondre...

Michael Barrett: Vous avez brouillé les pistes avec votre première réponse, monsieur, et je vous précise donc que vous êtes tenu de répondre à la question. Quand avez-vous communiqué pour la dernière fois avec M. Carney?

Justin Beber: Depuis qu'il a quitté ses fonctions, je ne l'ai rencontré qu'une seule fois.

Michael Barrett: Quelle était la nature de cette rencontre?

Justin Beber: J'ai communiqué avec lui pour discuter de la recrudescence des incidents motivés par la haine, en particulier l'antisémitisme, à l'échelle du Canada.

Michael Barrett: À quelle date avez-vous communiqué avec lui et à quelle date cette rencontre a-t-elle eu lieu?

Justin Beber: J'ai communiqué avec lui quelques semaines, ou peut-être un peu plus longtemps, avant cette rencontre et la date de la rencontre était le vendredi 3 ou 4 octobre.

Michael Barrett: Vous êtes-vous rencontrés en personne ou virtuellement?

Justin Beber: Je l'ai rencontré en personne. J'ai pris congé pour l'après-midi et je suis venu à Ottawa à mes frais.

Michael Barrett: D'accord. L'avez-vous rencontré ici ou au bureau du premier ministre, sur la rue Wellington?

Justin Beber: Je crois que c'était au bureau du premier ministre.

Michael Barrett: Était-ce dans ce bâtiment ou — parce qu'il a plus d'un bureau — dans celui qui se trouve au bout de la rue?

Justin Beber: C'était dans le bâtiment au coin de la rue.

Michael Barrett: D'accord. Je vous remercie beaucoup.

Cela ne peut pas nuire lorsqu'un premier ministre est financièrement lié au rendement passif de Brookfield, n'est-ce pas?

Justin Beber: Encore une fois, je ne suis pas ici pour donner mon avis sur ce qui est approprié ou non en ce qui concerne la manière dont les personnalités politiques et les titulaires de charge publique se gouvernent eux-mêmes.

Michael Barrett: M. Carney détient des actifs liés à Brookfield dans une fiducie dite sans droit de regard, et je dirais, comme vous l'avez confirmé plus tôt, que nous savons que certains d'entre eux s'y trouvent parce qu'ils sont « moins liquides ». Je pense que c'est l'expression que vous avez utilisée. Est-ce exact? Sont-ils moins liquides?

Justin Beber: Je dirais qu'ils sont moins liquides, c'est exact.

Michael Barrett: Nous savons qu'ils sont toujours là.

Bon nombre des entreprises du portefeuille de Brookfield mènent des activités de lobbying auprès du gouvernement. Toutefois, la rémunération de M. Carney, qui est fondée sur ces actifs détenus en fiducie, augmente lorsque ces entreprises obtiennent de bons résultats. Lorsqu'elles font du lobbying pour obtenir un résultat qui leur est favorable ou qui favorise leurs activités, et que son gouvernement leur accorde ce qu'elles demandent, sa situation financière personnelle s'améliore.

• (1245)

Justin Beber: Je pense que vous devriez dire « elle » au singulier, car une seule entreprise sur cette liste se trouve au Canada.

Michael Barrett: D'accord. Et quelle est cette entreprise?

Justin Beber: C'est Entropy.

Michael Barrett: Si le premier ministre vendait tous ses actifs liés à Brookfield au lieu de les conserver dans une fiducie, il n'y aurait aucun conflit à gérer. Est-ce exact?

Justin Beber: Oui, je pense que c'est probablement exact.

Michael Barrett: Le problème, ce n'est pas Brookfield. Vous êtes ici parce que l'intérêt financier du premier ministre est lié au rendement de cette entreprise.

Ce que nous avons dit — ce que j'ai dit —, c'est que pour restaurer la confiance chancelante des Canadiens envers les institutions démocratiques et envers leurs élus, il faudrait mettre en place un régime dans lequel les chefs de partis représentés à la Chambre des communes se dessaisissent de leurs biens contrôlés en les vendant. Nous éviterions ainsi les perceptions et les risques, et il n'y aurait plus de conflits à gérer.

C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous tentons d'obtenir des renseignements, car la situation est très opaque et les Canadiens ne comprennent pas. Il devrait être possible d'avoir deux points de vue à la fois, par exemple on souhaite investir dans les technologies nucléaires, mais on tient aussi à s'assurer que cette décision a été prise parce qu'elle est dans l'intérêt du pays, et non parce qu'elle profitera personnellement à un élu.

Le président: Je vous remercie. Nous devons nous arrêter ici.

[Français]

Monsieur Sari, vous avez la parole pour cinq minutes.

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup.

Tout d'abord, j'aimerais juste rectifier quelque chose pour les gens qui nous écoutent. Des personnes venues témoigner ici nous ont clairement expliqué que M. Carney se retire de toutes les discussions liées à des investissements qui peuvent intéresser Brookfield. Nous avons quand même eu ces discussions. Cela nous a énormément rassurés.

J'aimerais néanmoins savoir quelque chose à propos de Brookfield. Nous allons mettre en place des mécanismes de notre côté, mais, de votre côté, que mettez-vous en place maintenant qu'une personne très liée à Brookfield occupe le poste de premier ministre?

Que faites-vous, chez Brookfield, afin d'éviter toute situation de conflits d'intérêts?

[Traduction]

Justin Beber: Comme je l'ai déjà dit, Brookfield est responsable de veiller à ce que toutes ses interactions avec des titulaires de charge publique, qu'il s'agisse du premier ministre ou de tout autre titulaire de charge publique, soient gérées et vérifiées de manière appropriée, consignées dans le registre et suivies par notre entreprise. Nous faisons la même chose pour tous les...

C'est la raison pour laquelle je peux comparaître devant le Comité et confirmer que nous n'avons eu aucune interaction avec le premier ministre au sujet de Brookfield ou de l'une de nos entreprises. C'est ce que nous faisons. Nous surveillons toutes les interactions avec des titulaires de charge publique et, lorsque nous y sommes tenus, nous les inscrivons au registre.

[Français]

Abdelhaq Sari: Les inscriptions sont-elles publiques?

Sont-elles faites seulement pour les besoins de votre gestion interne?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, les inscriptions sont rendues publiques.

[Français]

Abdelhaq Sari: Les membres du Comité peuvent-ils avoir accès à ce genre d'inscription ou de registre?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, il existe un registre de toutes les personnes qui se sont inscrites dans le cadre de cette loi. Il est accessible au public.

[Français]

Abdelhaq Sari: Je vais résumer la situation pour les gens qui nous écoutent. Nous savons maintenant que le premier ministre se retire chaque fois qu'une décision doit être prise. M. Sabia et M. Blanchard nous l'ont également dit. Par ailleurs, un certain filtre a quand même déjà été mis en place.

Du côté de Brookfield, on fait vraiment preuve de transparence quant au fait qu'il n'y a plus d'interactions avec le premier ministre ou son bureau. Je pense que c'est vraiment important.

Cela étant dit, je répète que vous avez quand même une certaine expérience en matière de gouvernance, monsieur Beber.

Je ne veux pas avoir de débat sur une compagnie et sur un premier ministre. Je veux revenir sur le fait que nous voulons mettre en place un modèle et des processus applicables dans l'avenir, parce que les contextes vont changer. Je ne veux pas appliquer quelque

chose uniquement à la situation de Brookfield et de M. Carney. Je veux vraiment avoir des conseils de votre part.

Que devons-nous faire? Est-il possible de mettre en place d'autres mesures?

Quelles recommandations pourriez-vous faire au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique à cet égard?

● (1250)

[Traduction]

Justin Beber: Je vous remercie de votre question.

Comme je l'ai déjà dit, il ne nous revient pas, à titre d'entreprise privée, de nous prononcer sur le traitement approprié des conflits qui touchent les représentants du gouvernement. Ce que j'ai dit, c'est que nous, à titre d'entreprise privée, respectons les règles qui s'appliquent aux entreprises privées. Je pense que c'est au gouvernement de déterminer ce qui est approprié pour gérer ces questions au sein du gouvernement.

Je crois comprendre que les mesures qui ont été mises en œuvre le sont depuis un certain temps. On a laissé entendre qu'elles avaient été mises en œuvre il y a deux décennies, dans des circonstances semblables. Pour répondre à votre question, oui, ces circonstances peuvent se présenter dans diverses situations.

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, j'aimerais terminer mon tour de parole sur une remarque, plutôt que sur une question.

Monsieur Beber, je reconnais bien votre expérience et votre parcours, et je vous suis reconnaissant de votre témoignage.

Cela étant dit, je trouve que nous aurions vraiment dû vous écouter davantage. Vous avez raison; en tant que représentant d'une compagnie privée, vous n'avez rien à ajouter. Nous aurions vraiment dû travailler sur d'autres éléments que des situations ponctuelles et des accusations infondées pour lesquelles nous n'avons pas de preuves.

Je vous remercie beaucoup, monsieur Beber.

Le président: Merci, monsieur Sari.

[Traduction]

Monsieur Cooper, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

Michael Cooper: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur Beber, vous avez déclaré plus tôt que Brookfield détient et exploite 2 000 entreprises. Je tiens à souligner que seulement 103 de ces entreprises ont été rendues publiques par M. Carney et sont soumises à son filtre éthique. Autrement dit, 95 % des entreprises de Brookfield ne sont pas soumises à un filtre éthique.

Vous engagez-vous à fournir une liste des 1 900 autres entreprises de Brookfield?

Justin Beber: Je présume que lors des conversations et des discussions avec le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, cette liste a été établie sur le fondement de...

Michael Cooper: Je vous pose la question. Nous fournirez-vous un exemplaire de cette liste?

Quand une entreprise de Brookfield fait des profits, Brookfield fait des profits. C'est ce que vous avez dit. Par conséquent, le succès de n'importe laquelle de ces entreprises contribue à la valeur des options d'achat d'actions de M. Carney. Je dirais donc que c'est important. Les Canadiens ont le droit de savoir quelles sont ces 1 900 autres entreprises, dont 95 % ne sont pas soumises au filtre éthique.

Encore une fois, vous engagez-vous à nous fournir cette liste?

Justin Beber: Bon nombre de ces entreprises n'ont aucun lien avec le Canada.

Michael Cooper: La réponse est non. Est-ce votre réponse?

Justin Beber: Je vais considérer la question.

Michael Cooper: Vous allez vous pencher sur la question.

Justin Beber: Oui. C'est ce que je ferai.

Michael Cooper: D'accord. Vous avez déclaré, dans l'une de vos réponses lors de ma précédente série de questions, que les 20 entreprises qui font partie des avoirs du Fonds de transition I de Brookfield sont énumérées à l'annexe A. Le problème, c'est qu'elles ne sont pas identifiées comme faisant partie des avoirs de ce fonds, de sorte que nous ne savons pas quelles entreprises sont visées en consultant l'annexe A.

Je dirais que cela pose un problème lié à la transparence, car ces entreprises représentent, de manière disproportionnée, la partie la plus lucrative de la future prime de M. Carney.

Vous engagez-vous à fournir une liste qui précise les avoirs contenus dans ce fonds, afin que nous puissions savoir exactement de quoi il s'agit, car il n'y a aucune transparence?

• (1255)

Justin Beber: Il y aurait une transparence complète pour le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Je pense donc que cette question devrait lui être adressée.

Michael Cooper: Je pense que les Canadiens aimeraient avoir...

Justin Beber: Je comprends.

Michael Cooper: ... un certain niveau de transparence publique. Vous pouvez nous fournir une liste. Vous connaissez déjà les 20 entreprises concernées.

Justin Beber: Je pense qu'il faudrait d'abord poser cette question au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Michael Cooper: C'est à vous que je pose la question, et votre réponse est donc que vous refusez.

Justin Beber: Ma réponse, c'est que vous devriez en parler au commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, car il y a une transparence complète dans son cas.

Michael Cooper: Je vais considérer cela comme un refus, c'est-à-dire que vous n'êtes pas prêt à nous fournir cette liste.

Je vous ai également demandé qui sont les associés commanditaires. Vous avez répondu sans ambages que Brookfield ne divulgue pas le nom des associés commanditaires. Je pense que c'est un gros problème.

Je vais vous dire pourquoi M. Carney a créé ce fonds. Il s'agit d'un fonds de 15 milliards de dollars. Nous parlons ici de moyens financiers considérables, constitués grâce à des investissements fondés sur les relations étendues de M. Carney. Je pense que les Canadiens méritent de savoir qui a investi dans la future prime de M. Carney.

Je tiens à souligner qu'un rapport de Fitch Ratings révèle que 21 % de ces fonds — la réserve de fonds — proviennent de banques et 23 % de fonds souverains. M. Carney est-il redevable à la Qatar Investment Authority? Est-il redevable aux Saoudiens? Est-il redevable à la Banque de Chine? Nous savons qu'il a obtenu un prêt de 276 millions de dollars de la Banque de Chine en novembre 2024, lorsqu'il était président de Brookfield.

Je pense que c'est important et je vous demande donc, sur ce fondement, de fournir les noms de ces associés commanditaires.

Justin Beber: J'ai déjà répondu à cette question.

Michael Cooper: La réponse est non.

Justin Beber: Ce n'est pas la réponse que j'ai donnée.

Michael Cooper: Dans ce cas, veuillez donner une réponse.

Justin Beber: J'ai dit que nous allions prendre cela en considération.

Le président: Je vous remercie, monsieur Cooper.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole pour cinq minutes.

Linda Lapointe: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie encore d'être des nôtres, monsieur Beber.

Nous étudions la Loi sur les conflits d'intérêts. J'aimerais donc avoir vos commentaires sur les règles concernant l'éthique et les conflits d'intérêts dans l'univers des entreprises.

Quels outils sont couramment utilisés, principalement chez Brookfield, pour prévenir ces conflits?

[Traduction]

Justin Beber: Je serai heureux de répondre à cette question. Comme je l'ai mentionné, nous évaluons les conflits et le règlement des conflits repose sur trois principes principaux. Premièrement, il faut s'assurer que le conflit est identifié, ce qui nécessite une grande transparence. Deuxièmement, nous devons être en mesure, dans le cadre de la résolution d'un conflit, de réduire le conflit, d'y mettre fin ou d'obtenir un consentement ou des autorisations éclairées et appropriées.

Nous avons mis en place un régime de conformité rigoureux qui garantit que tous les employés de Brookfield sont conscients de l'importance de la transparence et qu'ils sont en mesure d'identifier les conflits. Une fois les conflits identifiés, nous disposons de certains systèmes pour les traiter. Ces systèmes comprennent notamment la garantie que les conflits sont examinés par un comité composé de certains des plus hauts responsables de Brookfield, afin de s'assurer que le conflit est traité de manière appropriée. À titre de conseillers en placements enregistrés auprès de la SEC, nous sommes soumis à des règles très strictes en matière de conflit d'intérêts.

Nous disposons de procédures permettant d'examiner le conflit pour déterminer s'il est conforme aux procédures et aux règles que nous avons mises en place ou nous sommes tenus de demander le consentement éclairé de décideurs qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêts.

• (1300)

[Français]

Linda Lapointe: La question que je voulais maintenant vous poser avait pour but de mieux comprendre, mais votre réponse a bien expliqué les choses.

Avez-vous personnellement déjà participé à la mise en œuvre ou à la gestion des outils ou des systèmes dont vous parlez?

[Traduction]

Justin Beber: Je suis le président de notre comité sur les conflits et je participe donc activement à la systématisation de nos protocoles en matière de conflits.

[Français]

Linda Lapointe: Selon votre expérience, les systèmes dont vous parlez sont-ils efficaces pour ce qui est de réduire les risques de conflits d'intérêts?

[Traduction]

Justin Beber: Nous pensons qu'ils sont efficaces. Nous appliquons ces procédures depuis des décennies dans le cadre de nos activités.

[Français]

Linda Lapointe: Quelles sont les règles d'éthique en place chez vous, chez Brookfield?

[Traduction]

Justin Beber: Nos règles et notre culture en matière d'éthique, ainsi que les règles qui régissent nos activités, sont profondément ancrées dans tout ce que nous faisons.

Nous investissons pour le compte d'institutions, de particuliers, de pensionnés et de fonds souverains et nous veillons à agir en toute transparence. Nous menons toutes nos activités dans le respect de toutes les lois et dans l'intérêt supérieur de... Notre seule préoccupation est de veiller à mener nos activités dans l'intérêt supérieur de ces investisseurs.

[Français]

Linda Lapointe: Au gouvernement, nous avons recours à des fiducies sans droit de regard. Parfois, nous mettons aussi en place des filtres, comme c'est le cas pour le premier ministre.

Ce genre de système existe-t-il dans le secteur privé?

[Traduction]

Justin Beber: Oui, il arrive que des filtres soient utilisés pour séparer les personnes qui ont différents types d'information. Nous les

appelons des barrières à l'information. Ces barrières sont parfois permanentes, mais plus rarement, elles sont placées de manière ponctuelle pour répondre à des circonstances précises.

[Français]

Linda Lapointe: Qui est chargé de gérer ces barrières?

[Traduction]

Justin Beber: En général, ce sont les groupes responsables de la gouvernance et de la conformité qui définissent des procédures très précises qui doivent être mises en œuvre pour garantir le respect de toutes les activités pendant la période concernée. Dans le cas des barrières permanentes, la séparation est encore plus stricte, et des règles garantissent que toutes les interactions entre les deux côtés de la barrière sont supervisées et autorisées avant de « franchir la barrière », selon la terminologie que nous utilisons.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Merci, madame Lapointe.

[Traduction]

Monsieur Beber, je tiens à vous remercier, au nom du Comité, de votre témoignage aujourd'hui.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, la greffière a pris note de certaines demandes de renseignements formulées par des membres du Comité. Habituellement, j'aime bien fixer une date limite pour recevoir une réponse. Je tiens donc à préciser que lorsque la greffière vous enverra, à vous ou à un représentant de Brookfield, la description des renseignements demandés, je fixerai une date limite pour la réception de ces renseignements.

Nous vous remercions encore une fois de votre témoignage aujourd'hui. Je vais vous laisser partir, monsieur Beber, car nous devons nous pencher sur certains travaux du Comité.

Cela ne devrait pas prendre beaucoup de temps. Tous les membres du Comité devraient avoir reçu le budget de l'étude sur l'intelligence artificielle qui sera menée prochainement. Je ne pense pas que cela posera problème. Pouvez-vous hocher la tête pour confirmer que le Comité approuve le montant de 27 500 \$ pour l'étude à venir?

Des députés: D'accord.

Le président: Le montant est approuvé.

Il n'y a pas d'autres questions à traiter. Je vous remercie. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>